

Programme de la maîtrise en muséologie
Université du Québec à Montréal

Dévoiler l'humain : réflexions éthiques sur la présentation des corps dans les expositions *BODY
WORLDS* via *Our Body. À Corps ouverts*.

Rapport de travail dirigé
MSL-6700, Travaux dirigés

Lou-Anne Bordesoult

Mai 2024

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce document diplômant se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév. 12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

DÉVOILER L'HUMAIN : RÉFLEXIONS ÉTHIQUES SUR LA PRÉSENTATION
DES CORPS DANS LES EXPOSITIONS *BODY WORLDS* VIA *OUR BODY. À*
CORPS OUVERTS.

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier Jennifer Carter, professeur au département d'histoire de l'art et Léa Le Calvé, doctorante en muséologie, pour leur contribution à l'élaboration de mon sujet. Leur expertise et leurs conseils éclairés qui ont grandement enrichi ma réflexion.

Je remercie également Magali Uhl, professeur au département de sociologie, pour m'avoir permis d'explorer librement mon sujet tout en me guidant de manière judicieuse dans mes recherches.

Enfin je tiens à remercier Zoé Leroux-Blain, pour son soutien et son aide précieuse tout au long de ce travail dirigé. De plus, un grand merci à Marie-Josée Leroux pour le temps qu'elle a consacré à la correction de mon travail.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	5
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : QUESTION DE RECHERCHE ET APPROCHE ANALYTIQUE	3
1.1 Principales sources et cadre d'analyse	4
1.2. Problématique	6
1.3. Le cadre théorique	6
CHAPITRE 2 : EXPLORATION DES EXPOSITIONS <i>BODY WORLDS</i> ET DE L'HÉRITAGE DE GUNTHER VON HAGENS	8
2.1. Gunther von Hagens : pionnier de la plastination	8
2.2. Découverte des expositions <i>BODY WORLDS</i>	9
2.3. Le plastinarium : au coeur des expositions <i>BODY WORLDS</i>	13
2.4. Musée de sciences vs. musée d'art : les expositions <i>BODY WORLDS</i> dans un nouveau contexte	14
2.5. <i>BODY WORLDS</i> : une expérience pour tous les âges ?	15
CHAPITRE 3 : <i>BODY WORLDS</i> : UNE EXPLORATION DE LA MISE EN SCÈNE ANATOMIQUE	18
3.1. Qu'est ce que la plastination ?	18
3.2. <i>BODY WORLDS</i> : une plongée dans la mise en scène anatomique	18
3.3. Influence de l'exposition de restes humains sur le public	21
CHAPITRE 4 : ÉTUDE DE CAS <i>OUR BODY. À CORPS OUVERTS</i>	26
4.1 Présentation de l'exposition	26
4.2. Controverse sur la provenance des corps	27
4.3. Les plastinats : entre œuvres artistiques et objets scientifiques ?	28
4.4. Une exposition à vocation éducative ?	29
CHAPITRE 5 : ANALYSE DES MOTIVATIONS ET DILEMMES ÉTHIQUES DANS L'EXPOSITION DE RESTES HUMAINS	31
5.1. Une tradition artistique héritée des grands maîtres	32

5.2. Quelles sont les motivations réelles derrière l'exposition de restes humains ?	35
5.2.1. Finalités pédagogiques et scientifiques	35
5.2.2. L'évolution des méthodes de formations médicales : de la dissection à l'exposition des restes humains	36
5.2.3. La société face à la mort	37
5.3. Entre vision du corps, législation et respect de la dignité humaine	39
5.3.1. De la Renaissance à la mécanisation : évolution de la perception du corps humain	39
5.3.2. Entre lignes directrices internationales et législation nationale : réflexion sur le respect et la dignité des défunts dans les expositions de restes humains	41
5.3.3. Dignité humaine et intégrité du corps	42
5.4. Au-delà de la curiosité : le voyeurisme dans les expositions de restes humains et ses implications éthiques	44
CONCLUSION	47
BIBLIOGRAPHIE	49

LISTE DES FIGURES

Figure 1 (p10) :

Graphique sur l'importance de l'authenticité des cadavres pour les visiteurs

Körperwelten. « Dossier de presse », Body Worlds, s.d. https://bodyworlds.com/wp-content/uploads/2017/09/1505833527_bodyworlds_dossierdepresse.pdf

Figure 2 (p11) :

Graphique sur les aspects positifs de ces expositions salon les visiteurs

Körperwelten. « Dossier de presse », Body Worlds, s.d. https://bodyworlds.com/wp-content/uploads/2017/09/1505833527_bodyworlds_dossierdepresse.pdf

Figure 3 (p20) :

Gunther von Hagens, *L'Homme à la peau*, 1997, plastinat de corps humain entier.

Körperwelten, « Press », Body Worlds, 2024. <https://bodyworlds.com/press/>

Figure 4 (p20) :

Gunther von Hagens, *Les joueurs de badminton*, plastinats de corps humains entier.

Körperwelten, « Press », Body Worlds, 2024. <https://bodyworlds.com/press/>

Figure 5 (p22) :

Gunther von Hagens, *Femme enceinte allongée*, 1999, plastinats de corps humain entier

Roy, Edith. « Le monde du corps. Exposition anatomique de corps humains véritables, de Gunther von Hagens : stratégies brouillées pour un succès assuré ». Mémoire de M.A, Université du Québec à Montréal, 2009. <https://archipel.uqam.ca/2165/>

Figure 6 (p24) :

Gunther von Hagens, *Le Penseur*, 2002.

Körperwelten, « Press », Body Worlds, 2024. <https://bodyworlds.com/press/>

Figure 7 (24) :

Rodin, *Le Penseur*, 1880.

Musée Rodin, « Le Penseur », Musée Rodin, s.d. <https://www.musee-rodin.fr/musee/collections/oeuvres/penseur>

Figure 8 (32) :

Docteur Guiseppe Salerno, machines anatomiques du prince Raimondo di Sangro.

The Sansevero Chapel museum. « The anatomical machines ». Museo Cappella Sansevero, s.d.

<https://www.museosansevero.it/en/the-chapel-and-the-veiled-christ/the-anatomical-machines>

Figure 9 (p33) :

Honoré Fragonard, *Écorché d'un cheval et de son cavalier*, 1776-1771, écorché d'un corps humain et d'un cheval.

École Nationale Vétérinaire Alfort, « Les écorchés de Fragonard », École Nationale Vétérinaire Alfort, 2022. <https://www.vet-alfort.fr/domaine-d-alfort/musee-fragonard/les-collections/les-ecorches-de-fragonard>

Figure 10 (p33) :

Gunther von Hagens, *Le cheval se cabrant avec son cavalier*, 2000, plastinats de corps humain et de cheval entier.

Körperwelten, « Press », Body Worlds, 2024. <https://bodyworlds.com/press/>

INTRODUCTION

L'humanité est fascinée par ses propres vestiges. Des restes humains, tantôt réduits à des ossements fragmentaires, tantôt préservés dans un état quasi-intact, ont été le sujet d'une multitude d'interrogations, d'explorations et souvent, d'exposition publique. Ces expositions, qu'elles soient archéologiques, anthropologiques, scientifiques ou artistiques, suscitent un intérêt complexe, mêlant l'esthétique et la mémoire collective. Cependant, derrière cette fascination réside un ensemble de questions éthiques qui méritent d'être examinées.

Alors que l'exposition des restes humains remonte à des temps anciens, dès le XVI^e siècle les restes humains prennent places dans les cabinets de curiosité¹. Les dernières décennies ont vu émerger un changement dans la manière dont nous percevons la mort. Si autrefois ces expositions étaient souvent acceptées sans contestation, voire perçues comme des témoignages de respect ou de vénération envers les défunts, comme c'est le cas dans la tradition chrétienne avec l'exposition des corps des saints, des voix se sont élevées ces dernières années pour remettre en questions l'éthique de cette pratique. En effet, certaines expositions récentes ont suscité un débat passionné et ont mis en lumière des questions éthiques cruciales concernant notre relation aux cadavres et notre façon de les exposer au public. Ces controverses ont occasionné un dialogue longtemps négligé sur la dignité humaine, le respect des morts et les limites éthiques de la représentation des restes humains dans les espaces publics. Ainsi, ces récents développements révèlent une évolution dans notre compréhension collective de l'exposition des restes humains, nous invitant à une réflexion profonde sur la pertinence et la moralité de telles pratiques dans le contexte contemporain.

Ce fut le cas des expositions *BODY WORLDS*. Initiées par le docteur Gunther von Hagens, ce concept est présenté à travers le monde depuis 1995, offrant une approche novatrice de l'anatomie, de la physiologie et de la santé. Ces expositions mettent en avant des corps entiers ou des parties de corps préservés par plastination. Leur succès a été tel que ce concept a été repris à plusieurs reprises, notamment en France avec l'exposition *Our Body. À corps ouverts*. L'arrivée de l'exposition en France a engendré une polémique quant à la provenance des 17 corps qui y étaient présentés. Cette controverse a donné lieu à un procès où ont été examinés non seulement l'origine

¹ Maëlle Sinou. « Exposer l'Homme : conservation, éthique et controverse ». *L'art de muser*, (2018). <https://formation-exposition-musee.fr/l-art-de-muser/1764-exposer-l-homme>

des corps, mais également les considérations éthiques entourant cette exposition. À la suite de ces délibérations judiciaires, l'exposition a été prohibée en France².

Ce travail est structuré de manière à explorer en profondeur les expositions sur le corps humain, en abordant divers aspects clés à travers cinq chapitres distincts. Le premier chapitre se concentre sur la question de recherche et la méthodologie adoptée pour étudier ce sujet complexe. Il établit les fondements théoriques et méthodologiques qui guideront l'analyse.

Dans le deuxième chapitre, l'histoire des expositions *BODY WORLDS* est examinée en détail, mettant en lumière leur évolution au fil du temps et leur impact sur la société et la perception du corps humain.

Le troisième chapitre explore en profondeur la scénographie des expositions *BODY WORLDS*, analysant comment ces mises en scène influencent le public et contribuent à façonner les perceptions du corps et de la santé.

Le quatrième chapitre se penche sur l'exposition *Our Body. À corps ouverts* et examine la controverse autour de son interdiction en France, mettant en lumière les questions juridiques et éthiques soulevées par de telles expositions.

Enfin, le cinquième chapitre aborde les dilemmes éthiques inhérents aux expositions de restes humains, soulignant les débats sur le respect de la dignité humaine et les limites éthiques de l'exposition publique de cadavres et de parties du corps. Cette structure permet une analyse approfondie et nuancée de ces expositions fascinantes et controversées.

² Le Coz, Pierre. « Pourquoi l'exhibition des cadavres a-t-elle été interdite en France ? ». *Corps*, n°11 (2013) : pages 79 à 86. DOI : <https://doi.org/10.3917/corp1.011.0079>

CHAPITRE 1

QUESTION DE RECHERCHE ET APPROCHE ANALYTIQUE

Depuis plusieurs années, notre rapport aux morts à beaucoup évolué³. Notre regard ne cesse d'être exposé aux restes humains, que ce soit dans les films, les séries télévisées ou les reportages. Prenons comme exemples anecdotiques les séries « Hercule Poirot »⁴ : dans celle-ci le traitement du corps de la victime diffère de celui de la série « NCIS : enquête spéciales »⁵. La première série tend à adopter un style plus détaché et élégant, les meurtres sont souvent commis dans un cadre calme et posé, ce qui se traduit par une approche plus subtile et non sensationnelle des scènes de crimes, avec des victimes qui se distinguent par leur apparence soignée, des postures généralement conventionnelles, et des traces de sang qui sont rares, voire inexistantes. En revanche, « NCIS » opte pour un ton plus réaliste et graphique, avec des scènes de crime souvent plus violentes et explicites. Les cadavres peuvent être découverts nus, dans des lieux inhabituels, et tous font l'objet d'une autopsie. Ces deux séries n'ont que 14 ans d'écart et pourtant il y a une différence flagrante dans leur façon d'aborder les morts à l'écran. Bien que toutes deux ne soient basées que sur du fictif, elles illustrent parfaitement l'évolution de notre rapport aux morts.

Un autre exemple, plus concret, renforce cette idée de changement. Les Catacombes de Paris dont l'origine remonte à la fin du XVIIIe siècle lorsque les autorités parisiennes, confrontées à des problèmes de salubrité dans les cimetières urbains décident de déplacer les ossements dans les carrières de la Tombe-Issoire. Plusieurs ossements sont alors transférés sous-terre et empilés par les ouvriers dans les carrières. Ce processus se déroule la nuit pour éviter les réactions de la population et de l'Église. Ce lieu, initialement conçu comme un simple espace de stockage pour les ossements, est aujourd'hui transformé en un lieu théâtral et est devenu l'une des attractions principales de la ville de Paris⁶.

D'autres secteurs, comme celui de l'art contemporain, reflètent une évolution significative dans notre approche de la mort. Depuis le début des années 1990, l'artiste Teresa Margolles s'efforce

³ Yohan Trichet, « Les plastinats de Gunther von Hagens. Un symptôme du malaise contemporain ? », *Défier la décence : Crise du sens et nouveaux visages du scandale dans l'art*, (2016). <https://doi.org/10.4000/books.apu.11293>

⁴ Série policière télévisée basée sur les romans d'Agatha Christies, diffusée du 8 janvier 1989 au 13 novembre 2013

⁵ Série policière diffusée le 23 septembre 2003 et qui est toujours en cours de diffusion

⁶ Les Catacombes de Paris, « L'histoire du site », Les Catacombes de paris, 2024. <https://www.catacombes.paris.fr/lhistoire/lhistoire-du-site>

d'exprimer ses expériences épouvantes avec la mort violente, ainsi que son indignation face à l'absence de responsabilité des autorités et des institutions mexicaines. Ayant étudié les beaux-arts et obtenu un diplôme en communication scientifique et médecine légale, elle a travaillé pendant de nombreuses années en tant que pathologiste judiciaire dans une morgue publique à Mexico. C'est là qu'elle a pu observer directement les effets du trafic de stupéfiants et de la violence qui en découle sur les corps des nombreuses victimes ainsi que sur leur famille. Dans sa pratique artistique, Teresa Margolles s'efforce de traduire ces observations macabres en créations destinées au public. Pour cela, elle essaye de retranscrire à travers ses oeuvres d'art le traumatisme associé au commerce de la drogue et de la violence en résultant. Pour elle la morgue représente un moyen de découvrir et de comprendre le monde, plutôt que d'être simplement un objet de curiosité morbide. Toutes ses oeuvres sont imprégnées d'un contenu complexe, caractérisé par l'utilisation brute de matières organiques provenant de personnes assassinées, telles que les eaux usées de laboratoires médicaux, du sang, de la graisse humaine, ou encore des foetus⁷.

À mesure que les représentations sur écrans, les monuments historiques et les oeuvres d'artistes contemporains gagnent en réalisme et en sensationnalisme, les expositions, quel que soit leur domaine, doivent également suivre cette tendance. Bien que leur objectif principal soit de diffuser des connaissances, les expositions doivent constamment être plus spectaculaires pour attirer le public. Il semble que cette quête de nouveauté se traduise parfois par une utilisation plus usuel des restes humains.

1.1. Principales sources et cadre d'analyse

L'analyse éthique des expositions de restes humains sera entreprise en se basant sur une pluralité de sources, offrant ainsi une perspective holistique et nuancée de cette problématique complexe. En premier lieu, les codes de déontologie de musée, en particulier celui de l'ICOM (Conseil international des musées), ainsi que l'avis n°111 de 2010 du CCNE (Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé) seront examinés. De plus, l'article 16-1-1 du Code civil français fournira un cadre légal important pour l'analyse éthique. Ces sources joueront un rôle central en tant que références essentielles pour évaluer les normes et les principes éthique qui

⁷ Musée des Beaux-Arts du Canada, « Teresa Margolles sur la trace des disparues », Magazine, 2023. <https://www.beaux-arts.ca/magazine/votre-collection/teresa-margolles-sur-la-trace-des-disparues>

devraient guider la gestion de ces expositions, mettant en avant la responsabilité des institutions culturelles envers les restes humains.

La couverture médiatique constituera une autre facette cruciale de cette étude. Les articles de journaux et le site internet *BODY WORLDS* permettront de mieux comprendre la réception publique du concept *BODY WORLDS* ainsi que le discours entourant les choix curatoriaux et les intentions des organisateurs. Cette approche fournira des indications importantes sur la manière dont ces expositions sont perçues et discutées dans l'espace public.

En ce qui concerne le procès de l'exposition *Our Body. À corps ouverts*, l'arrêt de la Cour de Cassation du 16 septembre 2010 sera une source clé pour comprendre les implications légales et les décisions judiciaires. L'article de Pierre Le Coz, intitulé « Pourquoi l'exhibition des cadavres a-t-elle été interdite en France ? » (2013), paru dans la revue *Corps*, ainsi que l'article de S. Verney-Caillat intitulé « Body Worlds : des cadavres à vendre sur un site web allemand » publié dans *Rue89* en novembre 2010, offriront une perspective analytique sur les raisons de l'interdiction de l'exposition en France.

Dans une perspective plus académique, l'analyse se penchera sur les travaux d'auteurs tels que Laure Cadot (2007 et 2015) et Arnaud Esquerre (2009 et 2010), qui ont publié plusieurs articles sur la relation entre les restes humains et les musées, ainsi que sur les questions éthiques soulevées par ces expositions. Ces sources académiques contribueront à éclairer les aspects éthiques et culturels de l'exposition des cadavres plastinés du point de vue de la recherche universitaire. La lecture de travaux philosophiques et anthropologiques nous permettra d'aborder de façon concrète les questions autour de la dignité humaine et de l'éthique. En combinant ces différentes sources, l'étude visera à fournir une analyse approfondie et nuancée de l'éthique entourant les expositions de restes humains.

À la lumière de ces diverses sources, il est indéniable que la question de la mort et du traitement du cadavre dans notre société suscite un intérêt depuis plusieurs années chez de nombreux auteurs. Beaucoup d'entre eux analysent l'utilisation des restes humains dans l'art contemporain. La réception de ce type d'œuvre par le public est également examinée par plusieurs auteurs, dans le but de comprendre si notre rapport à la mort évolue ou s'il découle de traditions ancrées depuis longtemps.

Sur le plan sociologique, l'exposition des restes humains n'est pas un sujet nouveau. Toutefois, au sein des institutions muséales, bien que cette question soit largement reconnue, une prise de conscience émerge concernant l'éthique entourant cette pratique. Alors que certains estiment que cela n'a jamais posé de problème éthique pour les institutions muséales, rares sont ceux qui envisagent la possibilité de remplacer ces restes humains par de nouvelles technologies ou d'autres moyens de transmettre les connaissances aux visiteurs.

Il est incontestable que la question des restes humains dans les musées demeure un sujet tabou, et de nombreux auteurs l'abordent et l'analysent sans prendre position. Bien que ce sujet soit au coeur des réflexions, peu de personnes proposent des solutions pour une exposition des restes humains qui soit plus éthique et respectueuse.

1.2. Problématique

La présence croissante d'expositions telles que *BODY WORLDS* et *Our Body* suscite des interrogations fondamentales sur les limites éthiques de l'exposition des restes humains à des fins artistiques, éducatives et commerciales. En effet, ces expositions, qui présentent des corps humains plastinés pour une visualisation anatomique, soulèvent des questions complexes concernant le respect de la dignité humaine, le consentement des individus décédés ou de leur proches, ainsi que les normes éthiques régissant la présentation des restes humains dans un contexte public. Cette problématique soulève des défis majeurs au niveau de la conciliation entre les impératifs éducatifs et les considérations éthiques et morales entourant le traitement des restes humains. Ainsi, explorer ces questions éthiques dans le cadre de ces expositions offre une opportunité de réflexion approfondie sur la manière dont la société contemporaine conçoit et justifie l'utilisation des corps humains à des fins d'exposition publique.

1.3. Le cadre théorique

L'ancrage théorique de cette étude repose sur deux piliers conceptuels fondamentaux : l'éthique muséale et la théorie de la dignité humaine, telle que celle de la philosophe Tanella Boni (2006) qui met en lumière le rôle essentiel du corps dans la dignité humaine, que ce soit dans la vie ou dans la mort. Les traditions culturelles et religieuses qui accordent un respect particulier aux morts sont

évoquées pour illustrer l'importance de l'intégrité du corps même après la mort. De ce fait la dignité humaine est inextricablement liée au corps, tant dans sa préservation que dans les manières dont elle peut être altérée. Elle appelle à reconnaître et à respecter la dignité humaine à travers le respect de l'intégrité corporelle, tant dans la vie que dans la mort⁸.

En adoptant une perspective d'éthique muséale, l'analyse se fondera sur les principes et les normes qui guident les pratiques muséales liées à l'exposition des restes humains, en mettant l'accent sur la manière dont le concept des expositions *BODY WORLDS* est traité d'un point de vue éthique. Parallèlement, la théorie de la dignité humaine sera intégrée comme un cadre éthique plus large. Cette théorie, qui accorde une importance primordiale au respect de la dignité inhérente à chaque individu, permettra d'évaluer comment les expositions de restes humains s'alignent ou entrent en conflit avec ces principes fondamentaux. En examinant la manière dont les institutions muséales gèrent la présentation des restes humains à la lumière de la théorie de la dignité humaine, cette recherche aspire à éclairer les dimensions éthiques sous-jacentes aux expositions de restes humains et à contribuer à une réflexion plus large sur les responsabilités morales des institutions culturelles.

⁸ Tanella Boni, « La dignité de la personne humaine : De l'intégrité du corps et de la lutte pour la reconnaissance », *Diogène*, vol. 215, no. 3, 2006, pp. 65-76.

CHAPITRE 2

EXPLORATION DES EXPOSITIONS *BODY WORLDS* ET DE L'HÉRITAGE DE GUNTHER VON HAGENS

2.1. Gunther von Hagen : pionnier de la plastination

Gunther von Hagens, aussi connu sous le nom de Gunther Gerhard Liebchen, a connu un parcours qui a grandement influencé son idée de créer les expositions *BODY WORLDS*. Né en 1945 à Alt-Skalden, en Pologne, il a surmonté des défis de santé dès son plus jeune âge, notamment un trouble sanguin et une hémorragie liée à un accident à l'âge de six ans. Ces expériences ont non seulement renforcé sa détermination à devenir médecin mais ont également éveillé en lui une curiosité profonde pour le fonctionnement du corps humain.

Sa passion pour la science l'a conduit à entreprendre des études de médecine, qu'il commence à l'Université de Jena en 1965 qu'il achève à l'Université de Lübeck où il obtient son diplôme. Durant son parcours académique, Gunther von Hagens s'est distingué par son approche non conventionnelle et sa capacité de repousser les limites de la connaissance anatomique. Ses recherches et ses expérimentations ont jeté les bases de sa future entreprise de plastination, une technique révolutionnaire qu'il a développée en 1977 pour préserver les tissus biologiques. Le résultat de ce processus produit des corps ou des spécimens plastinés, caractérisés par leur rigidité et leur permanence⁹.

Le parcours professionnel du docteur von Hagens a été marqué par des moments clés, tels que sa détention politique en Allemagne de l'Est et sa libération après l'intervention du gouvernement de l'Ouest. Ses expériences personnelles ont consolidé sa volonté de poursuivre et d'approfondir ses recherches notamment à l'échelle mondiale, en créant des entreprises en Chine et aux États-Unis, telle que la « Von Hagens Dalian Plastination Ltd », entreprise spécialisée dans la plastination d'animaux¹⁰.

⁹ Rivais, Y. (2021). « Gunther Von Hagens, la face intérieure des corps ». *Ligeia*, 189-192, 22-32. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/lige.189.0022>

¹⁰ Körperwelten, *BODY WORLDS, Le Cycle de la Vie*, (2017, septembre), Body Worlds. Page 17. https://bodyworlds.com/wp-content/uploads/2017/09/1505833527_bodyworlds_dossierdeprese.pdf

Ainsi, le parcours de Gunther von Hagens a joué un rôle fondamental dans la genèse et le développement des expositions *BODY WORLDS*, qui sont devenues un phénomène mondial.

2.2. Découverte des expositions *BODY WORLDS*

Depuis 1995, les expositions itinérantes *BODY WORLDS* présentent au grand public des cadavres plastinés¹¹ à travers le monde, avec un succès remarquable en Europe et en Amérique du Nord. Depuis leur première exposition au Japon en 1995, les expositions *BODY WORLDS* ont attiré plus de 40 millions de visiteurs dans plus de 100 villes à travers le globe. Elles jouissent d'une réputation considérable en tant qu'expositions spéciales parmi les plus réussies de tous les temps, avec un taux d'approbation remarquable approchant les 90%, selon le site web *BODY WORLDS*. Cependant, il convient de considérer ces affirmations avec prudence, car la fiabilité des statistiques et des conclusions est sujette à débat. Les données sur lesquelles elles se fondent ne sont pas rendues publiques, ce qui complique l'évaluation de leur impartialité. De plus, il est important de noter que ces statistiques reflètent uniquement l'opinion des visiteurs qui ont choisi de fréquenter l'exposition et d'y payer un droit d'entrée. Par conséquent, elles pourraient ne pas représenter l'opinion générale du public et être influencées par le fait que ces personnes étaient déjà préalablement intéressées par le sujet. Bien que le site web *BODY WORLDS* annonce un taux d'approbation impressionnant avoisinant les 90%, il est essentiel de prendre en considération ces limites avant de tirer des conclusions définitives quant à la popularité de l'exposition¹².

Le succès des expositions *BODY WORLDS* peut être attribué en grande partie à leur capacité de démystifier les complexités du corps humain pour un large public et à sensibiliser aux impacts d'un mode de vie peu sain. En mettant en lumière jusqu'à 200 spécimens humains plastinés, comprenant des corps entiers ainsi que des organes individuels, ces expositions offrent une expérience immersive et éducative unique. Les visiteurs sont confrontés à des représentations tangibles de l'anatomie humaine, ce qui leur permet de mieux comprendre les mécanismes internes de leur propre corps.

¹¹ Nous expliquerons plus bas le procédé de plastination

¹² Körperwelten, *BODY WORLDS, Le Cycle de la Vie*. (2017, septembre) Body Worlds. Page 22 https://bodyworlds.com/wp-content/uploads/2017/09/1505833527_bodyworlds_dossierdepresse.pdf

Par le biais de ces représentations visuelles, *BODY WORLDS* offre au public une perspective pratique et concrète sur le fonctionnement du corps humain. Cette approche se démarque radicalement des méthodes d'apprentissage conventionnelles utilisées habituellement. Les données de la Körperwelten confirment cette différence, avec 63% des visiteurs qui attestent que l'authenticité des cadavres a véritablement influencé leur apprentissage.

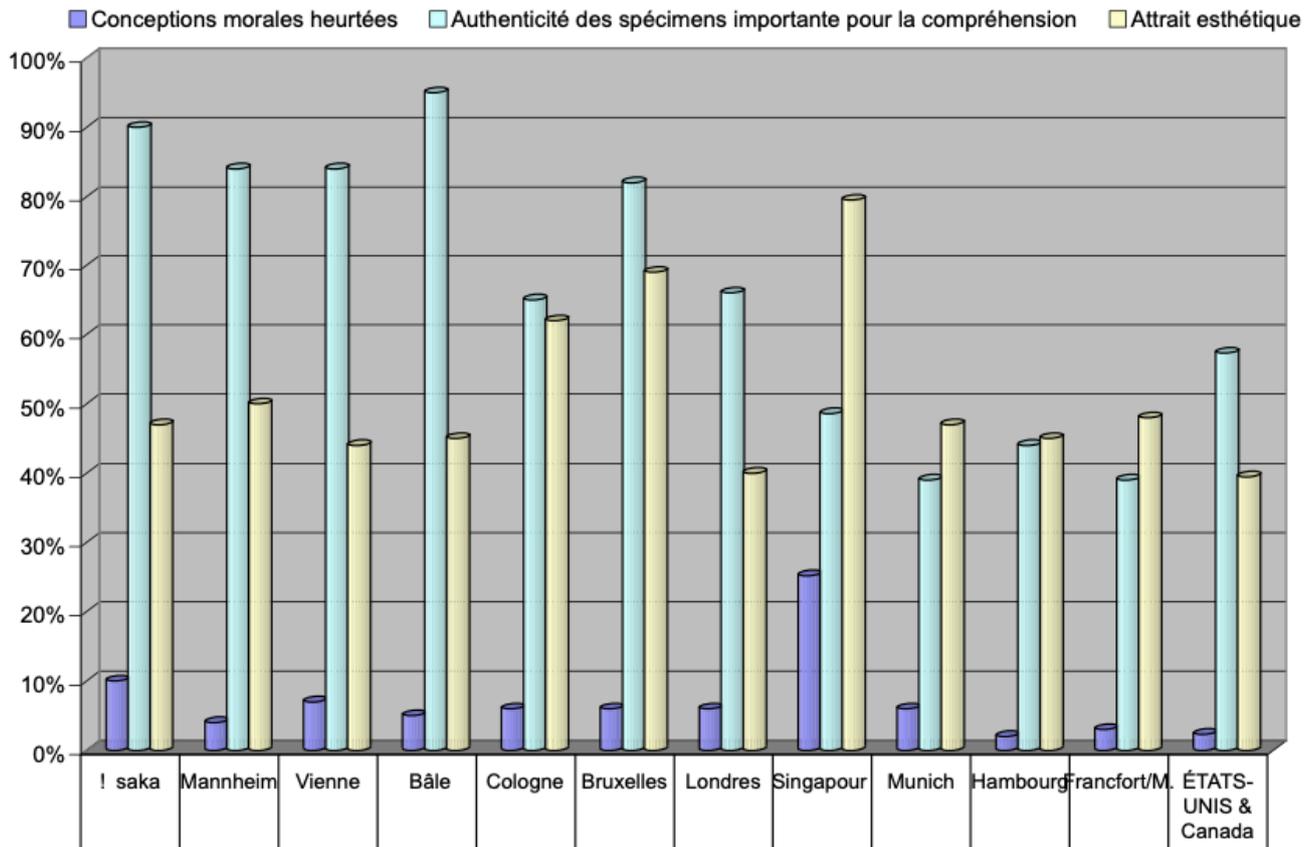


Figure 1 : Graphique sur l'importance de l'authenticité des cadavres pour les visiteurs Körperwelten. « Dossier de presse », Body Worlds, s.d. https://bodyworlds.com/wp-content/uploads/2017/09/1505833527_bodyworlds_dossierdepresse.pdf

De plus, 68% d'entre eux ont rapporté avoir quitté l'exposition avec le désir affirmé d'adopter un mode de vie axé sur le bien-être physique et le maintien de la santé¹³.

¹³ Körperwelten, *BODY WORLDS, Le Cycle de la Vie*. (2017, septembre) Body Worlds. Page 24 https://bodyworlds.com/wp-content/uploads/2017/09/1505833527_bodyworlds_dossierdepresse.pdf

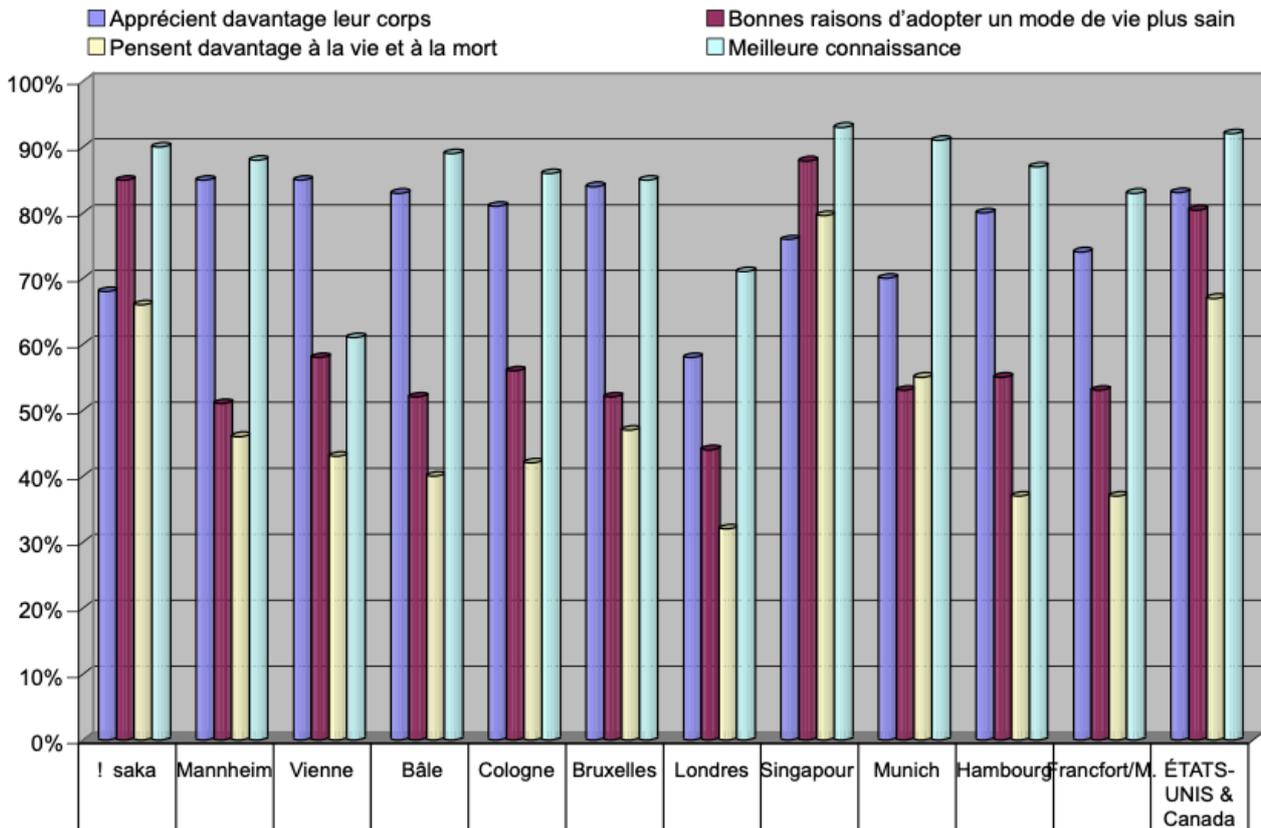


Figure 2 :

Graphique sur les aspects positifs de ces expositions selon les visiteurs

Körperwelten. « Dossier de presse », Body Worlds, s.d. https://bodyworlds.com/wp-content/uploads/2017/09/1505833527_bodyworlds_dossierdepresse.pdf

Il semble, de ce fait, que les expositions *BODY WORLDS* ont un impact profond sur la perception et la compréhension du corps humains auprès des visiteurs. Contrairement aux approches d'apprentissage traditionnelles, telles que la lecture de livres ou la consultation de ressources en lignes, ces expositions offrent une expérience sensorielle et immersive qui dépasse le simple transfert de connaissance.

Bien que ces expositions aient pour objectif de rendre la science corporelle plus accessible, elles n'ont pas conduit à des avancées significatives sur le plan scientifique ni à de nouvelles découvertes anatomiques. La véritable innovation réside uniquement dans la technique de plastination, qui permet une préservation durable et unique des corps, de leurs tissus et de leurs organes. Ce qui les distingue, c'est la présentation de cadavres plutôt que de corps vivants et dynamiques.¹⁴

Pour Gunther von Hagens, l'authenticité des cadavres utilisés dans ses expositions revêt une importance cruciale. En inscrivant ces expositions dans une tradition anatomique qu'il présente

¹⁴ Yohan Trichet, « Les plastinats de Gunther von Hagens. Un symptôme du malaise contemporain ? ». In Brogowski, L., Delaplace, J., & Laurent, J. (Eds.), *Défier la décence : Crise du sens et nouveaux visages du scandale dans l'art*. Artois Presses Université. (2016). Doi : <https://books.openedition.org/apu/11293?lang=fr>

comme scientifique et éducative, il cherche à légitimer l'utilisation de cadavres humains plastinés comme outil pédagogique. Pour lui, ces corps ne sont pas simplement des objets d'exposition, mais plutôt des instruments destinés à éduquer le public sur la structure et le fonctionnement du corps humain.

Selon le site des expositions *BODY WORLDS*, l'authenticité des cadavres permet à Gunther von Hagens de présenter une représentation fidèle de l'anatomie humaine, offrant ainsi une expérience visuelle réaliste et immersive pour les visiteurs. Cette approche vise à éveiller la curiosité et l'intérêt du public pour les sciences du corps, tout en soulignant l'importance de la connaissance de notre propre anatomie. Gunther von Hagens justifie leur existence en les inscrivant dans une tradition anatomique prétendument scientifique et éducative. En effet, elles sont présentées comme un moyen de sensibiliser le public à des questions de santé et de bien-être, en offrant une expérience visuelle immersive et mémorable. Bien que ces expositions ne contribuent pas directement à l'avancement des connaissances scientifiques, elles peuvent néanmoins être interprétées comme un moyen efficace de susciter des discussions et de promouvoir une meilleure compréhension de notre propre corps et de ses besoins¹⁵.

Gunther von Hagens considère comme essentiel d'instruire le grand public sur l'anatomie humaine. Pour ce faire, il a mis en place sept expositions *BODY WORLDS* permanentes à travers le monde, en plus des expositions itinérantes. Parmi celles-ci, trois se trouvent en Allemagne (à Berlin, Heidelberg et au Plastinarium à Guben), une aux Pays-Bas à Amsterdam, et une aux États-Unis à San José. Ces expositions explorent divers thèmes, notamment le vieillissement (*The Cycle of Life/ The Mirror of Time*), le cœur (*The Story of the Heart*), et l'impact de la vie moderne (*PULSE*)¹⁶.

¹⁵ Trichet, Y. 2016. "Les plastinats de Gunther von Hagens. Un symptôme du malaise contemporain ? ». In Brogowski, L., Delaplace, J., & Laurent, J. (Eds.), *Défier la décence : Crise du sens et nouveaux visages du scandale dans l'art*. Artois Presses Université. Doi : <https://books.openedition.org/apu/11293?lang=fr>

¹⁶ Institute for Plastination. (2021, avril). *Body Donation for Plastination : What is shown at BODY WORLDS ?*. [Information brochure]. Page 26. https://bodyworlds.com/wp-content/uploads/2021/04/BD_Broschuere_E.pdf

2.3. Le plastinarium : au coeur des expositions *BODY WORLDS*

Gunther von Hagens a fondé l'Institut de plastination en 1993, qui est aujourd'hui dirigé par la Dr Angelina Whalley, épouse de l'anatomiste. Principalement soutenu par les recettes des expositions itinérantes, l'Institut supervise trois installations de plastination situées à Heidelberg en Allemagne, à Dalian en Chine et à Bichkek au Kirghizistan. Ces centres approvisionnent en cadavres et organes plus de 400 laboratoires et universités dans le monde entier.

Selon le site du Plastinarium, Gunther von Hagens serait très impliqué dans l'éducation du grand public, ce qui l'aurait conduit à fonder le Plastinarium. Ce centre, basé à Guben, en Allemagne, est un lieu dédié à la plastination. Le Plastinarium offre aux visiteurs l'opportunité de découvrir les procédés et les technologies utilisés dans le processus de plastination. D'après Gunther von Hagens, cette institution lui permettrait de démystifier la science du corps humain et de rendre accessible une connaissance autrefois réservée aux professionnels de la santé et aux scientifiques.

Bien qu'ayant reçu diverses critiques concernant l'utilisation de corps de personnes décédées et non réclamés, ainsi que de personnes souffrant de troubles mentaux ou issues de populations carcérales asiatiques¹⁷, les plastinats créés par Gunther von Hagens proviennent en grande partie de personnes ayant donné leur consentement de leur vivant pour faire don de leur corps. Ainsi que l'explique le site officiel de Gunther von Hagens¹⁸, ces individus ont signé un document déclaratif exprimant leur volonté de faire don de leur corps après leur décès. De plus, l'Institut de plastination s'engage à ne pas mettre en évidence les caractéristiques physiques distinctives du défunt. Bien que l'identification du visage puisse être difficile, il est possible que la silhouette et la stature soient reconnaissables par des proches. En outre, le don d'organes peut être effectué indépendamment du don du corps à l'Institut. Les corps ou parties de corps plastinés sont utilisés dans la formation médicale et l'éducation du public. Le donneur peut choisir d'autoriser ou non l'utilisation de son corps dans une exposition¹⁹.

¹⁷ Nous reviendrons sur cet élément dans le chapitre suivant

¹⁸ Institute for Plastination. (2021, avril). *Body Donation for Plastination : Origin of Specimens*. [Information brochure]. Page 23. https://bodyworlds.com/wp-content/uploads/2021/04/BD_Broschuere_E.pdf

¹⁹ Edith Roy. « Le monde du corps. Exposition anatomique de corps humains véritables, de Gunther von Hagens : stratégies brouillées pour un succès assuré ». [Mémoire de M.A. Université du Québec à Montréal, 2009]. Page 10. <https://archipel.uqam.ca/2165/>

2.4. Musée de sciences vs. musée d'art : les expositions *BODY WORLDS* dans un nouveau contexte

L'exposition de cadavres dans les musées suscite un débat animé, notamment en raison du caractère spectaculaire des expositions *BODY WORLDS*. Cette initiative, qui peut sembler audacieuse voire controversée, soulève des questions éthiques et morales concernant le traitement des corps humains après la mort. L'aspect sensationnel des expositions, mettant en scène les cadavres d'une manière inhabituelle et souvent provocante, alimente encore davantage ces discussions. En évoquant les termes "mort" et "cadavre" associés à une exposition publique, les titres des articles attirent immédiatement l'attention, lançant ainsi un débat public sur la légitimité et les implications éthiques de ces expositions²⁰.

Les expositions *BODY WORLDS* ont toujours été organisées dans des musées de sciences, une décision qui suscite des controverses. En présentant des spécimens plastinés de corps humains, ces expositions suscitent des interrogations d'ordre éthique et moral quant à leur légitimité au sein des institutions muséales. La majorité du débat a été provoqué par les poses réalistes des spécimens plastinés de corps entier. Les critiques ont plusieurs fois suggéré que Gunther von Hagens cherchait plus à créer de l'art, qu'à éduquer le grand public. Ils argumentent que la présentation de cadavres humains, même plastinés, ne correspond pas à la vocation traditionnelle des musées, qui sont souvent perçus comme des lieux d'éducation, de préservation culturelle et de recherche scientifique. Cette présence pourrait également être source de malaise pour certains visiteurs, remettant en question les normes sociales et culturelles entourant le traitement des défunts²¹.

Mais le débat ne se limite pas à cela : en effet, l'installation de ces expositions dans des musées de sciences ou des musées d'arts suscite également de vives réactions. Bien que la présentation de vrais corps humains alimente la controverse, le statut ambigu de ces corps alimente les débats. Dans de nombreux articles, les liens entre les corps plastinés et le domaine artistique sont souvent soulignés. Certaines plumes se demandent si ces corps relèvent de la science ou de l'art. Bien que quelques

²⁰ Edith Roy. « Le monde du corps. Exposition anatomique de corps humains véritables, de Gunther von Hagens : stratégies brouillées pour un succès assuré ». [Mémoire de M.A. Université du Québec à Montréal, 2009]. Page 11. <https://archipel.uqam.ca/2165/>

²¹ Institute for Plastination. (2021, avril). *Body Donation for Plastination : What are BODY WORLDS ?*. [Information brochure]. Page 28. https://bodyworlds.com/wp-content/uploads/2021/04/BD_Broschuere_E.pdf

uns osent donner leur point de vue, rares sont ceux qui explorent réellement cette question en profondeur, ce qui suggère sa complexité²².

Malgré les polémiques, l'Institut de Plastination soutient fermement l'importance de la présence des expositions dans le milieu muséal, et souligne les nombreux musées scientifiques qui ont accueilli les expositions *BODY WORLDS* tel que l'Institut Franklin à Philadelphie, le Musée des sciences et de l'industrie de Chicago, le Musée des sciences de Boston, le Centre des sciences de l'Ontario, le Mada Tech en Israël et le Musée d'histoire naturelle de Vienne.

La liste des musées qui accueillent les expositions *BODY WORLDS*, compilée par l'Institut de Plastination, semble jouer un rôle dans la légitimation de ces expositions et dans la justification de leurs aspects éducatifs. En mettant en évidence les nombreux musées scientifiques prestigieux qui ont ouvert leurs portes à ces expositions, l'Institut de Plastination démontre que les expositions *BODY WORLDS* ont été reconnues par des institutions renommées dans le domaine scientifique. Cette reconnaissance institutionnelle renforce la crédibilité des expositions en tant qu'outils éducatif sérieux et légitime. De plus, elle souligne que les expositions *BODY WORLDS* ont leur place légitime dans les musées scientifiques, où elles peuvent contribuer à sensibiliser le public à l'anatomie humaine, à la santé et à d'autres aspects scientifiques pertinents. En s'associant à des musées scientifiques réputés, l'Institut de Plastination renforce également l'idée que ces expositions offrent une expérience éducative précieuse et objective, conforme aux normes académiques et scientifiques les plus élevées.

2.5. *BODY WORLDS* : une expérience pour tous les âges ?

Les expositions *BODY WORLDS* sont généralement présentées comme étant adaptées à tous les âges, offrant une activité enrichissante à partager entre amis ou en famille. Cependant, la question de savoir si cette exposition est vraiment accessible à tous se pose. Selon *BODY WORLDS The Happiness Project Amsterdam*, les expositions sont effectivement adaptées aux enfants. Bien que l'âge recommandé soit de plus de 6 ans, ils assurent pouvoir accueillir des enfants plus jeunes, tout en encourageant les parents à préparer leurs enfants avant la visite afin qu'ils puissent pleinement apprécier l'expérience. Des ressources sont donc mises à disposition sur le site internet ainsi que des

²² Edith Roy. « Le monde du corps. Exposition anatomique de corps humains véritables, de Gunther von Hagens : stratégies brouillées pour un succès assuré". [Mémoire de M.A. Université du Québec à Montréal, 2009]. Page 15. <https://archipel.uqam.ca/2165/>

brochures qui sont disponibles à l'entrée de l'exposition, ce qui offre aux parents des informations à partager avec leurs enfants pour mieux comprendre ce qu'ils vont voir. Cela permet aux familles de se préparer adéquatement et d'assurer une visite éducative pour tous les membres²³. Comme l'explique Lorraine Millot dans son article, tant les personnes âgées que les plus jeunes sont enchantés par ces expositions et y trouvent toutes les réponses à leurs questions :

« Michael et Magdalena Roosen, venus avec leur fils de 13 ans et son ami de 10 ans, reconnaissent que si le musée avait exposé les mêmes organes, mais en plastique, il n'aurait certainement pas attiré tant de foule. Mais ils ne sont pas choqués pour autant. L'enfant, ravi de son après-midi au musée, a particulièrement apprécié l'homme brandissant sa peau et la femme enceinte. »²⁴

Les expositions *BODY WORLDS* semblent captiver un large public, touchant aussi bien les jeunes que les personnes plus âgées. Avec leur approche unique de la présentation des corps humains plastinés, ces expositions suscitent l'intérêt et la curiosité de toutes les générations. Malgré la nature controversée du contenu, les spécimens plastinés ne semblent pas choquer outre mesure les visiteurs. Au contraire, ils sont souvent perçus comme des objets d'études fascinants et éducatifs, en témoignent les livres d'or :

« Dans les livres d'or placés à la sortie, rares sont les critiques du genre «la place des cadavres c'est au cimetière, pas au musée». La plupart des commentaires sont enthousiastes: «De la fascination pure», «À quand un musée permanent?», ou pratique: «Je devrais peut-être arrêter de fumer.» Lorsque l'on demande aux visiteurs si cet étalage de viande humaine ne les choque en rien, ils répondent: «Non, vraiment pas.» «Je suis matérialiste», rétorque l'un. «Même si l'on est religieux, ce n'est pas un problème, ajoute une vieille dame, quand on meurt, l'âme quitte le corps. Ce ne sont là que des corps dont l'âme est partie.»²⁵

La compréhension des différents acteurs impliqués dans la création et la diffusion des expositions *BODY WORLDS* permet de mieux appréhender le processus de narration de ces « explorations anatomiques ». En examinant le rôle de figures telles que Gunther von Hagens, les expositions elles-mêmes, le Plastinarium, les lieux d'exposition et le public cible, nous sommes en mesure

²³ Körperwelten, « Visitors information. A family-friendly attraction. », Body Worlds Amsterdam, 2020. <https://www.bodyworlds.nl/en/visitors-information/visit-with-kids/>

²⁴ Lorraine Millot. «Deux cents morts à Mannheim: le musée affiche complet. Art ou science? Une expo de vrais cadavres en Allemagne». *Libération*, 16 février 1998. www.liberation.fr

²⁵ Ibid.

d'analyser la diversité des contributions à cette expérience. Ainsi, nous sommes prêts à débiter l'exploration de ces expositions en mettant en lumière les plastinats qui suscitent l'intérêt et l'apprentissage des visiteurs du monde entier.

CHAPITRE 3

BODY WORLDS : UNE EXPLORATION DE LA MISE EN SCÈNE ANATOMIQUE

3.1. Qu'est-ce que la plastination ?

La plastination est une méthode de préservation des tissus biologiques utilisée principalement dans l'anatomie humaine. Elle implique plusieurs étapes précises. Le docteur Gunther von Hagens a développé et breveté cette technique entre 1977 et 1982 et a contribué à sa popularité fulgurante en exposant aux yeux de tous des cadavres plastinés. Cette technique permet de figer les différentes textures du corps tout en conservant une certaine malléabilité et en éliminant les odeurs désagréables dues à la putréfaction. Pour chaque corps plastiné, entre 1000 et 2000 heures de travail sont nécessaires, et le processus doit commencer dans les 60 heures suivant le décès²⁶. Tout d'abord, les tissus ou organes à conserver sont traités avec du formol et de l'acétone pour éliminer l'eau et les graisses, évitant ainsi leur décomposition ultérieure. L'acétone est injectée pour remplacer les fluides d'origine, et elle est ensuite remplacée par du silicone, de la résine époxyde ou du polyester. Les corps sont ensuite soumis à des gaz pour les durcir. Ce procédé permet de manipuler les corps avec une précision et une facilité inédite et de pratiquer des incisions directement sur des corps entiers. Le résultat final est fidèle au corps vivant, jusqu'au moindre détail microscopique, les tissus conservant leur forme, texture et couleur d'origine de façon permanente²⁷. Préservé de sa dégradation naturelle et dévoilant l'inaccessible, le corps inerte se transforme, perdant toute familiarité avec notre perception antérieure de la mort.

3.2. *BODY WORLDS* : Une plongée dans la mise en scène anatomique

N'ayant pas eu l'occasion de voir personnellement une exposition *BODY WORLDS*, je me suis appuyée sur différentes sources qui ont analysé plusieurs de ces expositions à divers endroits, afin de comprendre la mise en scène utilisée.

²⁶ Edith Roy. « Le monde du corps. Exposition anatomique de corps humains véritables, de Gunther von Hagens : stratégies brouillées pour un succès assuré ». [Mémoire de M.A. Université du Québec à Montréal, 2009]. Page 10. <https://archipel.uqam.ca/2165/>

²⁷ Institute for Plastination. (2021, avril). *The Process of Plastination*. [Information brochure]. Page 13 à 18. https://bodyworlds.com/wp-content/uploads/2021/04/BD_Broschuere_E.pdf

Avant d'entrer dans l'exposition, les visiteurs font face à un mur affichant des extraits d'articles de journaux internationaux portant sur les plastinats²⁸. L'espace d'attente du public est situé avant l'accès à l'exposition, délimité par un mur où se trouve la chronologie détaillée de l'évolution de l'intérêt humain pour la préservation du corps après la mort, ainsi que des événements historiques ayant stimulé l'étude de l'anatomie²⁹. À la suite de cet espace est diffusé un court documentaire expliquant la technique de plastination en laboratoire. Une fois arrivés devant l'entrée de l'exposition, les visiteurs sont informés par un avis que tous les corps exposés ont été donnés de manière anonyme, et que l'identité, l'âge et les circonstances du décès ne sont pas divulgués³⁰.

Les expositions *BODY WORLDS* sont divisées en cinq parties distinctes : le système nerveux, le système cardiovasculaire, le système respiratoire, l'appareil locomoteur et le système digestif³¹. Ces cinq sections forment la base des expositions *BODY WORLDS*, bien qu'elles soient souvent enrichies par l'ajout de thèmes contemporains tels que le cycle de la vie, le bonheur, les maladies cardiaques. Il y a également une exposition qui porte sur les multiples défis que le corps humain doit relever en ce 21^e siècle. Une autre exposition aborde la biologie et la physiologie du corps humain en se penchant sur les dernières avancées de la recherche pour combattre les maladies. L'exposition *Vital*, met en avant la puissance du corps humain et de l'activité physique en exposant des corps humains dans divers états de santé, de la pleine forme à la maladie³².

La scénographie utilisée pour ces expositions fait écho au texte de François H. Courvoisier, « Du musée au parc d'attraction : le marketing des lieux d'exposition » (2014), dans lequel il développe le fait que l'aspiration des musées à rendre leurs contenus plus accessible les a conduit à concevoir des expositions spectacles, faisant ainsi immerger de nouvelles formes d'expositions qui reposent sur quatre éléments considérés comme essentiels à leur réussite : un effet dramatique, une intrigue, une ampleur significative et de l'authenticité³³. Cette théorie semble fondée, puisque l'on retrouve au moins trois de ces éléments dans les expositions *BODY WORLDS*. L'atmosphère tamisée qui

²⁸ Edith Roy. « Le monde du corps. Exposition anatomique de corps humains véritables, de Gunther von Hagens : stratégies brouillées pour un succès assuré ». [Mémoire de M.A. Université du Québec à Montréal, 2009]. Page 16-17. <https://archipel.uqam.ca/2165/>

²⁹ Ibid.

³⁰ Ibid.

³¹ Ibid.

³² Körperwelten. « BODY WORLDS », Body Worlds, 2024. <https://bodyworlds.com/exhibitions/human/>

³³ François H. Courvoisier, « Le marketing des lieux d'exposition, du musée au parc d'attractions ». Dans *Les lieux d'exposition et leurs publics/Ausstellungstore and Ier Publikum*, sous la direction Valérie Kobi et Thomas Schmutz, pages 203-227. Berne : L'Atelier, 2014.

prédomine, plongeant tout l'espace dans l'obscurité, à l'exception des corps plastinés qui sont fortement éclairés, évoquant des acteurs sur scène qui seraient mis sous le feu des projecteurs ajoutant ainsi une touche dramatique. Cet effet est renforcé par le fait que tous les corps plastinés sont positionnés sur des socles, ce qui les met encore plus en évidence.

En plus des plastinats de corps entiers, les visiteurs ont accès à des vitrines contenant des fragments d'organes plastinés en trois dimensions³⁴. Dans les cinq sections qui composent les expositions, les corps plastinés mettent en évidence différentes parties du corps, qu'il s'agisse des muscles, du système veineux, de la peau, etc. Cela conduit les visiteurs à se retrouver face à « un homme muscles à nu, qui brandit sa peau comme un trophée³⁵ », une femme pratiquant la gymnastique sur une poutre, des joueurs de badminton, un chirurgien en pleine opération chirurgicale, ou encore un trio de joueurs de poker en plein jeu.



Figure 3 :
 Gunther von Hagens, *L'Homme à la peau*, 1997
 Plastinat de corps humain entier
 Körperwelten, « Press », Body Worlds, 2024. <https://bodyworlds.com/press/>



Figure 4 :
 Gunther von Hagens, *Les joueurs de badminton*
 Plastinats de corps humains entiers
 Körperwelten, « Press », Body Worlds, 2024. <https://bodyworlds.com/press/>

³⁴ Calgary Herald, *Body Worlds*, 2.30, 2016. https://www.youtube.com/watch?v=_0iUM_afdHw

³⁵ Lorraine Millot. «Deux cents morts à Mannheim: le musée affiche complet. Art ou science? Une expo de vrais cadavres en Allemagne». *Libération*, 16 février 1998. www.liberation.fr

Pour ce qui est des fragments d'organes, ceux-ci permettent aux visiteurs d'observer de visu les différences entre des organes sains et des organes affectés par des maladies. Ces distinctions sont, par exemple, mises en évidence par la comparaison d'une aorte en bonne santé et d'une aorte atteinte d'artériosclérose, ou la confrontation d'un poumon sain et d'un poumon de fumeur, ou encore la prise de conscience de la complexité de notre système digestif et la compréhension du parcours des aliments à travers notre corps³⁶.

3.3. Influence de l'exposition de restes humains sur le public

La scénographie des expositions *BODY WORLDS* vise à mettre en lumière les plastinats exposés tout en illustrant le fonctionnement du corps humain. Pour ce faire, elle recourt à des poses inspirées de la vie quotidienne pour présenter les plastinats de corps entiers. La conception de la scénographie vise à susciter chez le visiteur un désir accru d'exploration tel que l'explique la Dr Angelina Whalley « il faut s'assurer qu'il y ait une gradation. On commence par quelque chose que les gens connaissent : le squelette. Et on introduit une sorte de dramatisation »³⁷. Cette progression fut flagrante dans l'exposition *BODY WORLDS* qui a eu lieu à Bâle. À la fin de l'exposition les visiteurs ont pu observer la seule section que les organisateurs de *BODY WORLDS* estiment potentiellement choquante pour le public. L'exposition se clôturait avec le Cabinet d'anatomie, précédé d'un avertissement aux visiteurs les plus sensibles, car à l'intérieur étaient exposés des nouveaux-nés atteints d'hydrocéphalie, des frères siamois, ainsi qu'une femme présentant, à nu, un fœtus de cinq mois dans son ventre³⁸. Un autre exemple illustrant le caractère incongru de ces mises en scènes est fourni par l'exposition des plastinats d'un homme et d'une femme qui s'enlacent. Même si pour Gunther von Hagens ces mises en scènes permettent une certaine forme de vulgarisation scientifique, pour certains auteurs cela relève d'une « obscénité scandaleuse »³⁹. Cette théâtralisation de l'exposition témoigne de l'ambiguïté présente entre ce qui relève du musée

³⁶ Yak Rivais, « Gunther Von Hagens, la face intérieure des corps », *LIGEIA* 2021/2, n° 189-192, (2021). <https://www-cairn-info.proxy.bibliotheques.uqam.ca/revue-ligeia-2021-2-page-22.htm>

³⁷ Pascal Lapointe, « Cadavre exquis », *Art et science*, (2007). <https://www.sciencepresse.qc.ca/actualite/2007/05/04/cadavres-exquis>

³⁸ Sandrine Fabbri, « Gunther von Hagens magnifie les entrailles du corps humain », *Le Temps*, (1999). <https://www.letemps.ch/culture/gunther-von-hagens-magnifie-entrailles-corps-humain>

³⁹ Yohan Trichet, « Les plastinats de Gunther von Hagens. Un symptôme du malaise contemporain ? », *Défier la décence : Crise du sens et nouveaux visages du scandale dans l'art*, Artois Presses Université, (2016). <https://books.openedition.org/apu/11293?lang=fr>

et du commercial⁴⁰. De ce fait, il semble que l'on puisse évoquer le concept de « disneylandisation⁴¹ » pour décrire cette exposition⁴².

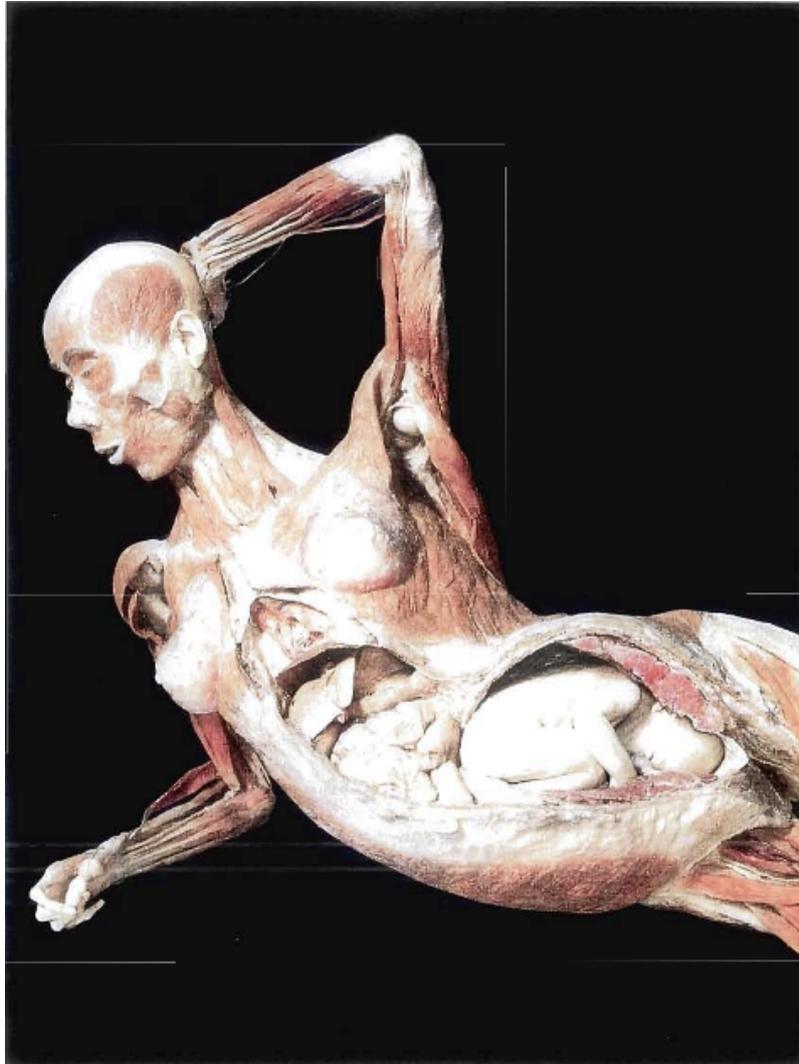


Figure 5 :
 Gunther von Hagens, *Femme enceinte allongée*, 1999
 Plastinat de corps humain entier
 Roy, Edith. « Le monde du corps. Exposition anatomique de corps humains véritables, de Gunther von Hagens : stratégie brouillées pour un succès assuré ». Mémoire de M.A, Université du Québec à Montréal, 2009. <https://archipel.uqam.ca/2165/>

Bien que le dossier de presse de l'exposition *BODY WORLDS* de Genève affirme que 90% des visiteurs ont aimé l'exposition, certains sont restés marqué par le corpus présenté, ce qui a donné lieu à quelques incidents lors de la tenue des expositions sur différents territoires :

⁴⁰ François. H. Courvoisier, « Du musée au parc d'attractions : le marketing des lieux d'exposition », dans *Les lieux d'exposition et leurs publics*, dir. V. Kobi et Th. Schmutz, (L'Atelier, 2013)

⁴¹ François Mairesse, « La Disneylandisation du monde », Paris : Éditions La Découverte, 1993

⁴² Nous reviendrons sur ce concept dans le chapitre suivant.

« Ainsi, lorsque présentée à Londres, un homme s'est précipité vers l'un des corps plastinés, un marteau à la main, contestant de ce geste le fait que l'exposition soit permise aux enfants. Un autre a jeté une couverture sur un des cadavres plastinés qui montre une femme enceinte dont le ventre ouvert laisse voir un fœtus. Le vol d'un fœtus lors de la tenue de l'événement à Los Angeles compte également parmi les rares incidents de ce genre. »⁴³

Malgré le fait que la majorité des visiteurs semble apprécier ces expositions pour leur aspect éducatif, certaines personnes sont, quant à elles, choquées par la mise en scène controversée des plastinats. Ces réactions variées soulignent la complexité des perceptions individuelles face à la représentation du corps humain dans un contexte public.

L'utilisation de cette scénographie a également suscité une controverse quant au statut ambigu des corps exposés. Les médias mettent régulièrement en avant les liens entre les plastinats de corps entiers et le domaine artistique. Certains remettent en question si ces corps relèvent de la science ou de l'art, incitant ainsi les lecteurs à prendre positions. Les corps plastinés sont souvent assimilés à l'art, en partie du fait que Gunther von Hagens prétend s'inscrire dans la tradition anatomiste de la Renaissance⁴⁴. De plus, il semble que certains plastinats s'inspirent de célèbres oeuvres d'arts telles que *Le Penseur* de Rodin ou *La Femme aux tiroirs* de Dalí, tandis que d'autres adoptent des poses musculaires évoquant des anges ou d'autres formes artistiques⁴⁵.

⁴³ Jean-François Perreault. «Corps et art». *La Presse*, (2005). <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2201635>

⁴⁴ Institute for Plastination. (2021, avril). *Body Donation for Plastination. Importance of BODY WORLDS*. [Information brochure]. Page 28. https://bodyworlds.com/wp-content/uploads/2021/04/BD_Broschuere_E.pdf

⁴⁵ Jocelyne Saint-Arnaud, « L'exposition de Gunther Von Hagens. Le monde du corps 2 », *Frontières*, Volume 19, n°2, (2007), p76. <https://www.erudit.org/fr/revues/fr/2007-v19-n2-fr1990/017505ar/>

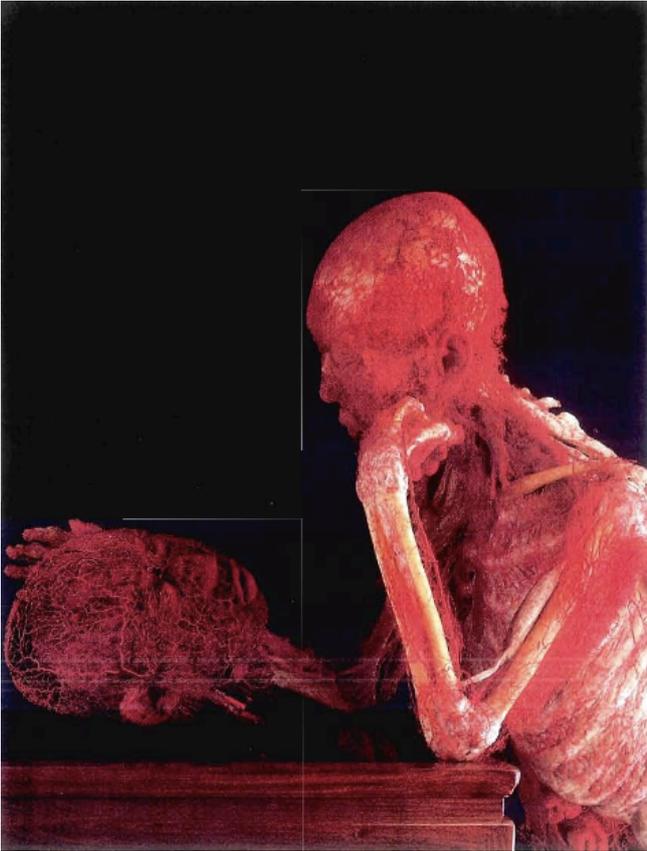


Figure 6 :
 Gunther von Hagens, *Le Penseur*, 2002
 Plastinat de corps humain entier
 Körperwelten, « Press », Body Worlds, 2024. [https://
 bodyworlds.com/press/](https://bodyworlds.com/press/)

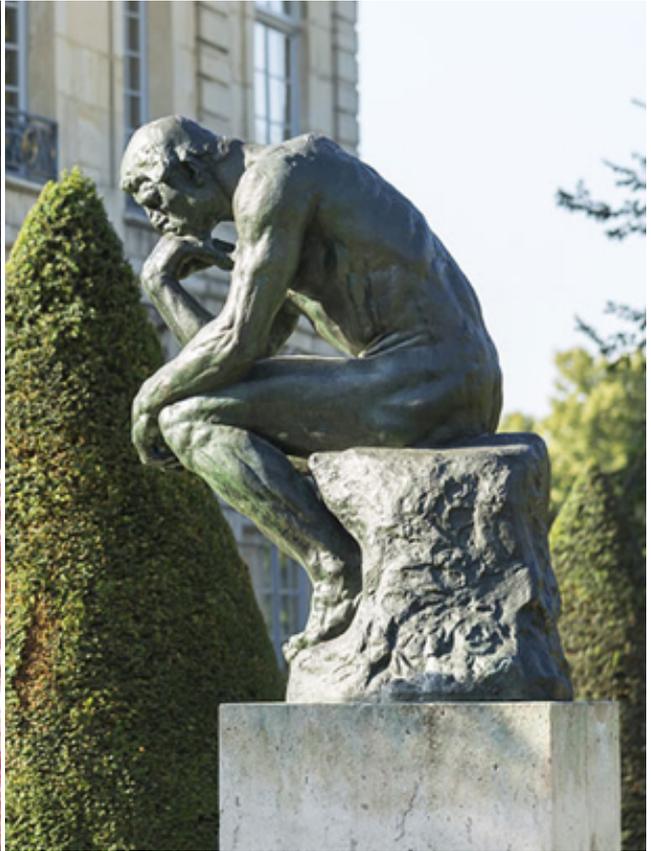


Figure 7 :
 Rodin, *Le Penseur*, 1880
 Musée Rodin, « Le Penseur », Musée Rodin, s.d. [https://
 www.musee-rodin.fr/musee/collections/oeuvres/penseur](https://www.musee-rodin.fr/musee/collections/oeuvres/penseur)

La controverse entourant les expositions de plastinats ne se limite pas à leur possible dimension artistique. Le magazine d'investigation *Der Spiegel* a soulevé des soupçons concernant l'origine des corps présentés dans les expositions *BODY WORLDS* :

« En 2004, Gunther von Hagens a été accusé par le magazine *Der Spiegel* d'avoir utilisé des corps de patients d'hôpitaux du Kirghizistan, ainsi que des corps de condamnés à mort chinois qui n'avaient pas donné leur consentement. L'accusation a été rejetée par les tribunaux allemands, mais a fait assez de bruit pour que l'exposition ne soit jamais présentée en France. La même année, une nouvelle enquête du Centre des sciences de Californie a permis de conclure que les corps utilisés dans les expositions ont été obtenus à la suite d'un "consentement éclairé". C'est à la suite de cette enquête que l'exposition a pu être présentée en Amérique du Nord. »⁴⁶

⁴⁶ Jade Bérubé, « Le Monde du corps à Montréal », *La Presse*, (2007), p2. [https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/
 details/52327/2205764](https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2205764)

La plastination, une technique révolutionnaire de préservation des tissus biologiques développée par le docteur Gunther von Hagens, a captivé l'attention du public en exposant de manière inédite les structures anatomiques humaines. Ce procédé méticuleux, nécessitant des centaines d'heures de travail par corps, permet de figer les textures du corps tout en conservant leur apparence naturelle, offrant ainsi une vision saisissante du corps humain dans ses moindres détails. La technique de plastination a permis d'explorer de nouveaux territoires dans le domaine de l'anatomie et a ouvert la voie à des expositions telles que *BODY WORLDS*, qui ont suscité à la fois fascination et controverse. Sa mise en scène innovante et théâtrale des plastinats, a transformé la manière dont le public interagit avec la science anatomique. L'impact de ces expositions sur le public a été profond, provoquant des réactions variées allant de l'admiration à l'inquiétude et soulevant des questions sur la frontière entre l'art, la science et l'éthique.

Les expositions *BODY WORLDS* n'ont pas été les seules à susciter des débats, certaines expositions ont été si controversées qu'elles ont été interdites, comme c'est le cas de l'exposition *Our Body. À corps ouverts*, qui a eu lieu en France. Cette exposition fait partie des nombreuses expositions ayant repris le concept de *BODY WORLDS*⁴⁷. Mais alors, pourquoi cette exposition a-t-elle été interdite ? Quels sont les motifs qui ont incité la France à prendre une telle mesure ?

⁴⁷ Yohan Trichet, « Les plastinats de Gunther von Hagens. Un symptôme du malaise contemporain ? ». In Brogowski, L., Delaplace, J., & Laurent, J. (Eds.), *Défier la décence : Crise du sens et nouveaux visages du scandale dans l'art*. Artois Presses Université. (2016). Doi : <https://books.openedition.org/apu/11293?lang=fr>

CHAPITRE 4

ÉTUDE DE CAS *OUR BODY. À CORPS OUVERTS.***4.1. Présentation de l'exposition**

Après avoir examiné les controverses entourant *BODY WORLDS*, il est intéressant de se pencher sur le cas spécifique de l'exposition *Our Body. À corps ouverts*⁴⁸. Cette exposition a été orchestrée par Pascal Bernardin, un entrepreneur français à la tête de la société Encore Events. Cette entreprise est réputée pour avoir organisé une multitude d'événements majeurs en France, allant des concerts de stars internationales comme Madonna et U2 aux spectacles grandioses du Cirque du Soleil. Depuis 2008, Encore Events a également mis en place des expositions à succès telles que *Toutânkhamon*, *Titanic* et *l'Ère des dinosaures*, attirant un large public français⁴⁹.

L'inspiration pour l'exposition *Our Body* est survenue lors d'un voyage de Pascal Bernardin aux États-Unis. Là-bas, il a visité une exposition de corps plastinés présentée au Centre des Sciences d'Orlando. Émerveillé par la possibilité d'exposer de vrais cadavres de manière éducative et esthétique, il a décidé de faire vivre cette expérience aux français⁵⁰.

L'exposition a été présentée trois fois en France entre 2008 et 2009. Elle a tout d'abord eu lieu du 28 mai au 26 octobre 2008 à la Sucrière à Lyon, puis du 12 novembre 2008 au 31 janvier 2009 au Palais des Arts de Marseille, pour finalement être présentée à l'Espace 12 à Paris à partir du 12 février 2009 (elle était censée rester ouverte jusqu'au 10 mai). Bien que la scénographie choisie pour l'exposition d'Orlando ait été appréciée, Pascal Bernardin a jugé nécessaire de la revoir, la trouvant peut-être trop simple dans sa présentation et susceptible de choquer le public français. Il a donc fait appel à un cabinet d'architecture pour reprendre la scénographie⁵¹.

En ce qui concerne la mise en récit, l'exposition *Our Body* ne diffère pas beaucoup des expositions *BODY WORLDS*. Elle est divisée en six parties, chacune représentant l'un des six grands systèmes du corps humains, à savoir le système nerveux, digestif, musculosquelettique, urogénital,

⁴⁸ Exposition que l'on nommera *Our Body* pour la suite

⁴⁹ Sophia Häfner, « *Our Body, À corps ouvert. L'exposition des vrais corps* », *Médecine/Sciences*, Volume 25, n°8-9, (2009). www.medecinesciences.org

⁵⁰ PratisTV, *Our Body : visitez l'exposition interdite !*, PratisTV, 9:47. <https://www.youtube.com/watch?v=SPx529kHRLk>

⁵¹ Ibid.

respiratoire et cardiovasculaire. Chaque salle présente le système en question avec une explication succincte permettant au grand public de comprendre son fonctionnement. Ensuite, des plastinats entiers ou découpés sont présentés, suivis de vitrines contenant divers organes sains et malades⁵². Les plastinats entiers sont comme dans les expositions *BODY WORLDS* installés dans des poses de pseudo-vie.

4.2. Controverse sur la provenance des corps

Comme Gunther von Hagens, Pascal Bernardin a dû faire face à plusieurs controverses sur son exposition. La première difficulté fut de trouver une salle disposée à accueillir l'exposition. Dans une interview réalisée par PratisTV, il explique avoir sollicité divers musées qui ont tous refusé, invoquant des raisons telles que l'impossibilité d'exposer des collections qui ne leur appartiennent pas ou le fait que cette exposition ne relève pas du domaine artistique. La Cité des sciences et de l'industrie fut l'un des rares établissements muséaux à désirer présenter l'exposition. Afin de garantir que cette exposition ne soulève pas de préoccupations éthiques, le directeur de la Cité des sciences et de l'industrie a consulté le Comité consultatif national d'éthique le 29 juin 2007. Ce comité, créé en 1983, émet des avis consultatifs sur des questions de société liées à l'évolution des connaissances dans le domaine des sciences de la vie et de la santé.

« Le Comité rend sa décision le 23 novembre 2007, dans laquelle il explique que cette mise en scène comporterait un aspect commercial et en contradiction avec l'interdiction de commercialisation du corps humain et le consentement antérieur des sujets ne paraît pas établi de façon irréfutable. La Cité des sciences et de l'industrie a suivi cet avis négatif. »⁵³

Par la suite, Pascal Bernardin a exposé *Our Body* à la Sucrière à Lyon. Malgré un avis défavorable du CCNE sur cette exposition, elle a attiré les foules à chaque étape de son itinérance, suscitant toutefois de nombreuses critiques. Les 17 corps présentés dans l'exposition auraient, selon les dires de Pascal Bernardin, été fournis par la société « Anatomical Sciences and Technologies

⁵² PratisTV, *Our Body : visitez l'exposition interdite !*, PratisTV, 9:47. <https://www.youtube.com/watch?v=SPx529kHRLk>

⁵³ Arnaud Esquerre, « De l'exhibition des cadavres », *Frontière*, Volume 21, n°2, (2009). <https://www.erudit.org/fr/revues/fr/2009-v21-n2-fr3692/039464ar/>

Foundation » basée à Hong Kong, et auraient été obtenus légalement avec le consentement du donneur ou de sa famille. Cependant, ces informations concernant la société chinoise restent peu fiables et aucune autre information n'a été divulguée par l'organisateur de *Our Body*. Ce manque de renseignements s'est avéré préjudiciable à l'exposition. En mars 2009, deux associations, Solidarité Chine et Ensemble contre la peine de mort, ont intenté une action en justice contre la société Encore Events auprès du tribunal de grande instance de Paris, demandant l'interdiction de l'exposition. Le tribunal de grande instance a rendu son jugement le 21 avril 2009 interdisant à la société Encore Events « de poursuivre l'exposition de cadavres et de pièces anatomiques d'origine chinoise dans un délai de 24 heures⁵⁴. »⁵⁵

4.3. Les plastinats : entre œuvres artistiques et objets scientifiques ?

Bien que la société Encore Events ait été accusée d'avoir obtenu les corps de prisonniers chinois condamnés à mort sans leur consentement, ce ne fut pas le seul élément examiné par le tribunal pour justifier l'interdiction de l'exposition. En effet, le tribunal avance que « Les cadavres et leurs démembrements ont d'abord vocation à être inhumés ou incinérés ou placés dans des collections scientifiques de personnes morales de droit public. La détention privée de cadavres est illicite. »⁵⁶. Le juge aborde également la question de l'aspect artistique de cette exposition et de la mise en scène des plastinats entiers :

« L'espace assigné par la loi au cadavre est celui du cimetière, la commercialisation des corps par leur exposition porte une atteinte manifeste au respect qui leur est dû. Il ne peut être revendiqué l'insertion de la manifestation dans un courant artistique ancien et constant : le transi, l'écorché, la leçon d'anatomie (...) alors que l'exposition épuise le mouvement artistique dans lequel elle prétend se situer en substituant à la représentation de la chose, la chose même. Condamnée, dès lors, à l'esthétisme, la présentation des cadavres et organes met en oeuvre des découpages qui ne sont pas scientifiquement

⁵⁴ Interdiction de l'exposition « Our Body, à corps ouvert », 21 avril 2009, Tribunal de grande instance de Paris, Recueil Dalloz

⁵⁵ Arnaud Esquerre, « De l'exhibition des cadavres », *Frontière*, Volume 21, n°2, (2009). <https://www.erudit.org/fr/revues/fr/2009-v21-n2-fr3692/039464ar/>

⁵⁶ Interdiction de l'exposition « Our Body, à corps ouvert », 21 avril 2009, Tribunal de grande instance de Paris, Recueil Dalloz

légitimes, des colorations arbitraires, des mises en scènes déréalisantes. Il est manifestement manqué à cet égard à la décence. »⁵⁷

Ainsi, selon le juge, il ne peut s'agir d'art au sens traditionnel, car il ne s'agit pas de représentation de cadavres, mais de véritables cadavres. Le tribunal établit de ce fait une limite claire entre ce qui peut être considéré comme de l'art et ce qui ne peut pas l'être dans le contexte de l'exposition *Our Body*. La décision du tribunal sur cette question est également soutenue par la sociologue Sylvia Girel (2011), qui estime que, même si ces expositions peuvent avoir une dimension esthétique d'un point de vue anthropologique, elles ne peuvent pas être catégorisées comme des expositions artistiques⁵⁸. Malgré le fait qu'elles aient souvent lieu dans des centres d'arts ou des musées, cela est souvent motivé par le manque d'alternatives pour les exposer, plutôt que par une intention délibérée de les présenter comme étant artistiques. En outre, si les artistes peuvent parfois recourir à des procédés scientifiques ou techniques dans leur pratiques artistiques, cela ne garantit pas que tout procédé scientifique ou technique utilisé à des fins de création sera considéré comme de l'art. Ainsi, bien que les expositions de cadavres puissent être considérées comme inventives et innovantes, cela ne suffit pas à les élever au statut d'oeuvres artistiques⁵⁹.

4.4. Une exposition à vocation éducative ?

Pascal Bernardin a toujours mis en avant l'aspect éducatif de son exposition anatomique. Cependant, ni le Comité Consultatif d'Éthique (CCNE) ni le tribunal n'ont considéré que cette volonté d'éducation anatomique était la principale motivation derrière ce type d'exposition. En effet, le CCNE a émis trois observations qui contredisent cette prétendue finalité éducative. Pascal Bernardin soutient activement l'idée qu'il n'est pas juste que l'éducation anatomique par le biais de vrais cadavres soit exclusivement réservée aux médecins et aux étudiants en médecine. Mais les avancées technologiques dans le domaine médical ont progressivement réduit la nécessité de recourir à l'étude de cadavres pour la formation des médecins, notamment des chirurgiens, qui ont de plus en plus accès à des simulateurs d'apprentissage plus efficaces. De plus, l'enseignement médical se tourne de plus en plus vers des méthodes impliquant une interaction avec des patients vivants favorisant ainsi une approche plus pratique et expérientielle. Aujourd'hui, le progrès de

⁵⁷ Interdiction de l'exposition « Our Body, à corps ouvert », 21 avril 2009, Tribunal de grande instance de Paris, Recueil Dalloz

⁵⁸ Sylvia Girel, « La vie du cadavre dans les arts visuels contemporains », (Rapport de recherche) ANR, 2011. page 40. <halshs-01743845v2>

⁵⁹ Ibid.

l'imagerie médicale et des techniques de reconstitution corporelle remettent en question la nécessité de recourir à des expositions ou dissections de cadavres dans l'apprentissage de l'anatomie, que ce soit pour les étudiants en médecine ou le grand public⁶⁰.

Par ailleurs, la finalité pédagogique et scientifique des expositions de cadavres est souvent éclipsée par des considérations lucratives, puisque leur accès est généralement payant. Cette dimension commerciale soulève des questions éthiques fondamentales, remettant en cause le principe de non-patrimonialité du corps humain. Même s'il peut être considéré comme important pour une société d'avoir accès à la visualisation de cadavres à des fins éducatives, cela ne justifie pas nécessairement leur commercialisation⁶¹.

En outre, les expositions de cadavres adoptent souvent une approche sensationnaliste, présentant les corps de manière spectaculaire et parfois choquante pour attirer les spectateurs. Cette mise en scène des corps, parfois associé à des actes de la vie courante ou des situations ludiques, soulève des questions sur les véritables motivations pédagogiques et anatomiques de ces expositions, jetant ainsi le doute sur leur légitimité⁶².

En conclusion, l'étude de la plastination et de la mise en scène des expositions *BODY WORLDS* révèle l'intersection complexe entre l'art, la science et l'éthique. Ces expositions ont indubitablement suscité un vif intérêt de la part du public, offrant une immersion saisissante dans l'anatomie humaine. Cependant, leur impact sur le public et leur perception sociale ont été sujets à débat, certaines voix remettant en question leur légitimité et leur sens éthique. L'exemple d'*Our Body. À corps ouverts* et son interdiction en France soulignent les enjeux juridiques et éthiques entourant ces expositions, tout en invitant à une réflexion plus profonde sur la place de la mort et du corps dans la société contemporaine. En fin de compte, ces expositions continuent de soulever des questions complexes sur la représentation du corps humain, la commercialisation de la mort et les limites de l'éthique dans le domaine de l'exposition anatomique. Ces considérations éthiques nous conduisent désormais à explorer de manière plus approfondie la question de l'exposition des restes humains et ses implications sur le plan moral.

⁶⁰ Pierre Le Coz, « Pourquoi l'exhibition de cadavres a-t-elle été interdite en France ? », *Corps*, n°11, (2013), p 79 à 86. <https://www.cairn.info/revue-corps-2013-1-page-79.htm?ref=doi>

⁶¹ Ibid.

⁶² Ibid.

CHAPITRE 5

ANALYSE DES MOTIVATIONS ET DILEMMES ÉTHIQUES DANS L'EXPOSITION DE RESTES HUMAINS

À partir du XVI^e siècle, on voit apparaître dans les collections des cabinets de curiosité l'inclusion de restes humains. Ces collections naissent principalement d'un intérêt grandissant pour l'Égypte antique, où les archéologues développent une fascination particulière pour les momies. Progressivement, cette fascination évolue en un commerce prospère à travers toute l'Europe, transformant les corps humains en objets d'admiration et de curiosité⁶³.

Par la suite, les collections de restes humains deviennent de plus en plus populaires, notamment au XVIII^e siècle avec les avancées significatives en médecine et en techniques de conservation : les collections de l'Académie se voient enrichies. Le mystère entourant le corps humain continue de captiver les esprits, incitant à multiplier les expériences audacieuses, telles que celles menées avec les machines anatomiques⁶⁴ du prince Raimondo di Sangro⁶⁵.

Il en est de même dans le milieu universitaire, où l'enseignement à l'aide de supports anatomiques devient privilégié, et où les corps sont conservés après dissection pour servir d'outils pédagogiques⁶⁶.

Dans le même temps les musées connaissent également un essor des collections médicales, illustration d'une fascination grandissante pour les aspects anatomiques et physiologiques du corps humains.

Ainsi, ces changements témoignent d'une période où le corps humain devient à la fois objet d'étude scientifique, de fascination artistique et de spéculation commerciale.

⁶³ Colleter, Rozenn et Paul-Anthelme Adèle. « Les restes humains archéologiques en France : entre objets de science et sujets de droit ». *Revue canadienne de bioéthique*, n°3 (2019) : pages 97-108. DOI : <https://doi.org/10.7202/1066467ar>

⁶⁴ Squelette d'un homme et d'une femme avec leur système artério-veineux, placé chacun dans une vitrine. Ces machines ont été fabriquées par le médecin Palerme Guiseppe Salermo pour le prince Raimondo di Sangro.

⁶⁵ Museo Sansevero, « The anatomical machines », Museo Capella Sansevero. <https://www.museosansevero.it/en/the-chapel-and-the-veiled-christ/the-anatomical-machines>

⁶⁶ Maëlle Sinou, « Exposer l'homme : conservation, éthique et controverse », *L'art de muser*, (2018). <https://formation-exposition-musee.fr/l-art-de-muser/1764-exposer-l-homme>



Figure 8 :
Docteur Guiseppe Salerno, machines anatomiques du prince Raimondo di Sangro.
Os humains, fils métalliques, fibre et cires colorées
The Sansevero Chapel museum. « The anatomical machines ». Museo Cappella
Sansevero, s.d. <https://www.museosansevero.it/en/the-chapel-and-the-veiled-christ/the-anatomical-machines>

5.1. Une tradition artistique héritée des grands maîtres

Les artistes ont toujours porté un certain intérêt à la représentation de la mort et aux cadavres. En effet, la représentation de la mort a toujours été présente dans l'art que ce soit à travers les vanités, les représentations des enfers ou les scènes de batailles, qui offrent aux artistes maintes occasions de dépeindre et d'évoquer le corps inerte⁶⁷. Les progrès de l'anatomie ont joué un rôle crucial dans la révolution des représentations scientifiques du corps humain à la Renaissance. Cette période est marquée par quelques figures emblématiques de cette évolution, telles que Léonard de Vinci, à la fois artiste et savant, qui a effacé les frontières entre les arts et les sciences, ou Honoré Fragonard, dont Gunther von Hagens s'est inspiré en reprenant son célèbre écorché équestre. Le docteur Von

⁶⁷ Céline Eloy, « De l'art d'accommoder les restes : aux limites de l'exposition de l'art contemporain », *La vie des musées*, n°23, (2011), page 56. <https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/114768/1/Eloy-2011-vieMuse-23.pdf>

Hagens revendique son travail comme étant l'héritage direct de Léonard de Vinci, et d'Honoré Fragonard⁶⁸. De ce fait, on pourrait facilement envisager que les expositions comme *BODY WORLDS* et *Our Body* ne font que perpétuer une tradition établie par les grands artistes du passé.



Figure 9 :
Honoré Fragonard, *Écorché d'un cheval et de son cavalier*, 1766-1771,
Écorché d'un corps humain et d'un cheval.
École Nationale Vétérinaire Alfort, « Les écorchés de Fragonard », École Nationale Vétérinaire Alfort, 2022. <https://www.vet-alfort.fr/domaine-d-alfort/musee-fragonard/les->



Figure 10 :
Gunther von Hagens, *Le cheval se cabrant avec cavalier*, 2000
Plastinats de corps humain et de cheval entier
Körperwelten, « Press », Body Worlds, 2024. <https://bodyworlds.com/press/>

On ne peut intégrer pour autant les plastinats dans l'histoire de l'iconographie anatomique, et donc avancer l'argument que le travail de Gunther von Hagens poursuit le travail de Léonard de Vinci est difficilement recevable⁶⁹. Ainsi que l'explique Nadeije Laneyrie-Dagen (2006), De Vinci mène ses dissections, observations, écrits et dessins de manière individuelle. Ses oeuvres ne comportent ni mise en scène, ni émotion, ni arrière-plan, et sont souvent accompagnées de notes explicatives. En outre, les représentations du corps chez De Vinci sont souvent partielles et idéalisées, émanant d'un modèle abstrait, sans existence réelle. On trouve chez Léonard de Vinci une volonté d'étudier pour comprendre. Le travail de Gunther von Hagens se distingue nettement du travail de Léonard de Vinci. Les plastinats proviennent de corps humains réels, traités chimiquement, sans implication

⁶⁸ Yohan Trichet, « Les plastinats de Gunther von Hagens. Un symptôme du malaise contemporain ? » dans *Défier la décence : Crise du sens et nouveaux visages du scandale dans l'art*, dir. Leszek Brogowski, Joseph Delaplace et Joël Laurent, (Arras : Artois Presse Université, 2016). <https://books.openedition.org/apu/11293?lang=fr>

⁶⁹ Ibid.

créatrice d'un artiste dans le procédé de création⁷⁰. Effectivement, bien que l'on puisse reconnaître une certaine forme de créativité dans le travail de Gunther von Hagens, celle-ci se manifeste principalement à travers son innovation scientifique dans la préservation des corps, plutôt que par une expression artistique subjective. Comme mentionné précédemment, même si certains artistes intègrent des processus scientifiques dans leur création artistiques, cela ne garantit pas que tout travail scientifique impliquant de la créativité puisse être considéré comme une oeuvre d'art⁷¹.

Il est également difficile de placer les plastinats dans la tradition du travail d'Honoré Fragonard, ainsi que l'explique Laure Cadot (2009). Bien que les écorchés « présentent eux aussi une mise en scène pour le moins décalée dans un contexte anatomique, il convient néanmoins de les replacer dans l'esprit du siècle des Lumières où le goût de la théâtralité n'était pas un vain mot »⁷². Effectivement, au cours de cette période historique, caractérisée par un vif intérêt pour la raison, la quête de savoir et les découvertes, l'attrait pour le théâtral était largement répandu. La société recherchait activement des spectacles, des événements grandioses et des représentations artistiques sophistiquées. Dans ce contexte culturel, les écorchés de Fragonard peuvent être interprétés comme une expression de cet engouement pour le drame et le spectacle plutôt que simplement comme des études anatomiques ordinaires.

Puisqu'il semble que les plastinats ne peuvent être considérés comme des oeuvres d'art, nous sommes en droit de nous demander quelles sont les motivations derrière de telles productions plastiques ? Cette interrogation soulève un questionnement profond sur les motivations sous-jacentes aux expositions de restes humains comme les plastinats, étant donné qu'ils ne peuvent être perçus comme des oeuvres d'art conventionnelles. Lorsque les plastinats sont présentés au public, il est légitime de se demander quelles intentions animent leurs créateurs et organisateurs. Bien que l'argument de l'éducation anatomique soit fortement mis en avant par les défenseurs de ces expositions, il est important de prendre en compte les questions éthiques et morales liées à l'utilisation et à l'exposition de cadavres humains, ainsi que les réactions émotionnelles et éthiques

⁷⁰ Nadeije Laneyrie-Dagen, *L'invention du corps. La représentation de l'homme du Moyen âge à la fin du XIXe siècle*, (Paris : Flammarion, 2006), page 198.

⁷¹ Sylvia Girel, « La vie du cadavre dans les arts visuels contemporains », (Rapport de recherche) ANR, 2011. page 40. <halshs-01743845v2>

⁷² Laure Cadot, « En chair et en os : le cadavre au musée. valeurs, statuts et enjeux de la conservation des dépouilles humaines patrimonialisées » (Mémoire de M.A, École du Louvre, 2009), pages 35-36.

que ces expositions peuvent susciter chez les spectateurs car la frontière entre exposition et exhibition est mince.

5.2. Quelles sont les motivations réelles derrière l'exposition de restes humains ?

L'exposition de restes humains a longtemps été sujet aux débats et l'est encore aujourd'hui, suscitant questions éthiques et morales sur la façon dont nous traitons les restes des défunts. Malgré ces préoccupations, les organisateurs d'expositions de restes humains avancent plusieurs motifs pour justifier cette pratique. Au-delà des arguments traditionnels liés à la pédagogie et à la démocratisation du savoir, certaines personnes considèrent ces expositions comme de précieux atouts pour la société.

5.2.1. Finalités pédagogiques et scientifiques

Pour ceux qui soutiennent l'exposition de restes humains, celle-ci représente bien plus qu'une simple présentation : c'est une opportunité exceptionnelle d'apprentissage pratique et concret dans une multitude de domaines, dont la médecine, l'anatomie, l'anthropologie et l'archéologie. En ouvrant les portes aux visiteurs pour qu'ils puissent observer directement la structure anatomique authentique du corps humain ces expositions leur offrent la possibilité de développer une compréhension profonde et tangible de leur propre corps. Cela va bien au-delà de la simple connaissance théorique : cela leur permet d'établir un lien concret avec leur propre anatomie, les aidant ainsi à démystifier le corps humain et à mieux comprendre certaines maladies.

Il est fascinant de constater que, malgré le fait que nous vivions toute notre vie avec notre corps, peu d'entre nous possèdent une connaissance réelle de sa composition interne. En offrant une vue directe et sans filtre sur les différents systèmes et structures qui composent le corps humain, ces expositions comblent cette lacune de notre compréhension et ouvrent la voie à une exploration plus approfondie de notre propre anatomie.

Malgré cela, la finalité pédagogique des expositions de cadavres semble être éclipsée par des visées lucratives, illustrées par le fait que leur accès est tarifé. Cette dimension commerciale soulève des interrogations éthiques. Est-il acceptable de tirer un profit financier de l'exposition de cadavres ? Cette pratique ne met-elle pas en péril le principe essentiel de la non-patrimonialité du corps humain ? Même si l'on reconnaît l'importance de permettre à la population d'accéder à une vue des

corps de défunts à des fins éducatives ou scientifiques, faut-il pour autant monnayer cette exposition⁷³?

5.2.2. L'évolution des méthodes de formations médicales : de la dissection à l'exposition des restes humains

Les étudiants en médecine et les professionnels de la santé tirent profit d'une approche d'apprentissage exceptionnelle grâce à ces expositions. Elles leur offrent la possibilité unique de visualiser des structures anatomiques spécifiques de manière concrète et détaillée, ce qui enrichit considérablement leur formation pratique.

Comme l'a souligné Pascal Bernardin, organisateur de l'exposition *Our Body*, les étudiants en médecine qui ont eu l'occasion de visiter cette exposition ont été profondément captivés par les plastinats de corps humains. Certains étudiants ont exprimé leur frustration quant au manque de disponibilité de ces spécimens dans leur université, regrettant de ne pas pouvoir bénéficier d'une telle ressource pour leurs études. Comme l'a mentionné un étudiant à Pascal Bernardin « c'est dommage qu'on n'ait pas de corps avec imprégnation polymérique dans nos université, car si on en avait, on ne serait pas contraints de faire autant de dissections ⁷⁴ »⁷⁵.

Pour Pascal Bernardin, cette citation met en lumière l'impact significatif que peuvent avoir ces expositions sur la formation des futurs professionnel de la santé. En offrant une perspective unique sur l'anatomie humaine, elles complètent les méthodes traditionnelles d'apprentissage, telles que les dissections, et offrent une alternative précieuse pour étudier et comprendre la structure et la fonction du corps humain.

Ces expositions revêtent une importance particulière, non seulement pour les étudiants et les professionnels de la santé, mais également pour les profanes, selon les défenseurs de cette pratique. Traditionnellement, la connaissance anatomique et médicale était strictement réservée aux professionnels de la santé et aux chercheurs. Cependant, Gunther von Hagens et Pascal Bernardin, parmi d'autres, remettent en question cette exclusivité et soutiennent qu'il n'est pas juste que seuls

⁷³ CCNE 2010, Avis n° 111 sur les problèmes éthiques posés par l'utilisation des cadavres à des fins de conservation ou d'exposition muséale.

⁷⁴ PratisTV, *Our Body : visitez l'exposition interdite !*, PratisTV, 9:47. <https://www.youtube.com/watch?v=SPx529kHRLk>

⁷⁵ Ibid.

les employés des pompes funèbres ou les étudiants en médecine puissent bénéficier de l'observation directe des restes humains.

Bien que l'intérêt des étudiants en médecine pour l'étude des cadavres soit compréhensible, cet argument ignore le fait que de nos jours, les médecins ont de moins en moins recours à l'étude directe des cadavres en raison des avancées technologiques. En effet, les médecins sont désormais formés sur des simulateurs, ce qui souligne l'efficacité de la technologie par rapport à la dissection de cadavres en terme d'apprentissage. Bien que la dissection reste parfois utilisées en médecine, il est évident que la technologie offre souvent une alternative plus efficace ⁷⁶.

5.2.3. La société face à la mort

Un argument supplémentaire avancé en faveur des expositions itinérantes de cadavres réside dans leur capacité à réconcilier la société avec la mort et à contrer le déni qui souvent l'entoure. Cette perspective soutient que l'exposition de restes humains offre à nos contemporains une opportunité de renouer avec une certaine familiarité avec la mort, une connexion qui semble s'être estompée dans notre société moderne⁷⁷.

L'exposition de cadavres permet aux visiteurs de faire face à la réalité de la mort de manière directe et sans détours. En voyant les corps humains dans leur état post-mortem, les spectateurs sont confrontés à la fragilité et à la finitude de la vie humaine. Cette confrontation peut contribuer à briser les tabous entourant la mort et à encourager une conversation ouverte sur ce sujet⁷⁸.

Ainsi que le dit Pierre Le Coz (2013), pour les défenseurs de ces expositions, cet argument confère une portée éthique à l'exposition en soulignant son potentiel à favoriser les réflexions et le dialogue sur des questions fondamentales de l'existence humaine. Ces expositions peuvent jouer un rôle important dans la promotion d'une vision plus consciente et plus éclairée de la vie et de la mort.

Il est tout de même crucial de souligner que les présentations des corps exposés au public mettent en scène des poses de la vie quotidienne interprétées par des individus décédés. Ces cadavres sont

⁷⁶ CCNE 2010, Avis n° 111 sur les problèmes éthiques posés par l'utilisation des cadavres à des fins de conservation ou d'exposition muséale.

⁷⁷ Pierre Le Coz, « Pourquoi l'exhibition de cadavres a-t-elle été interdite en France ? », *Corps*, n°11, (2013), p 79 à 86. <https://www.cairn.info/revue-corps-2013-1-page-79.htm?ref=doi>

⁷⁸ Ibid.

présentés de manière plutôt « ludique », ce qui les transforment en objets de spectacle⁷⁹. Cependant, aborder la mort sous un angle ludique revient finalement à minimiser sa nature tragique et son impact⁸⁰.

Yohan Trichet (2016), avance un argument qui remet en question la prétendue capacité des expositions à réconcilier la société avec la mort. Selon, lui les plastinats vont à l'encontre du concept de « memento mori ». Contrairement aux représentations traditionnelles de la mort, qui soulignent la réalité de la mortalité humaine et encouragent le spectateur à méditer sur sa propre finitude, les plastinats semblent indiquer le contraire⁸¹. En citant Freud, l'auteur souligne que les plastinats représentent une altération du cours naturel du processus de la mort, qui est généralement caractérisé par la déchéance et la décomposition des corps. Cette altération peut être interprétée, selon l'auteur, comme une tentative de l'homme de transcender sa propre mortalité et de défier les lois de la nature⁸². Cela évoque également le concept de « déni de la mort » élaboré par Louis-Vincent Thomas (1975). Dans ses travaux, l'anthropologue avance que le déni de la mort revient à se comporter comme si celle-ci était absente, à faire semblant qu'elle n'existe pas et à ignorer son caractère inévitable. Ce déni peut se manifester par l'évitement de tout sujet lié à la mort, comme si le simple fait de ne pas en parler permettait de l'éviter⁸³. Ainsi la capacité de la plastination à préserver les corps et à leur conférer une forme d'immortalité s'inscrit dans la lignée du concept de Louis-Vincent Thomas.

Après avoir examiné attentivement les arguments avancés par les organisateurs et les partisans des expositions de restes humains, et constaté que ces arguments ne sont pas nécessairement valides, il est légitime de se questionner sur le respect des normes éthiques et la préservation de l'intégrité et de la dignité des défunts dans de telles pratiques.

⁷⁹ CCNE 2010, Avis n° 111 sur les problèmes éthiques posés par l'utilisation des cadavres à des fins de conservation ou d'exposition muséale.

⁸⁰ Pierre Le Coz, « Pourquoi l'exhibition de cadavres a-t-elle été interdite en France ? », *Corps*, n°11, (2013), p 79 à 86. <https://www.cairn.info/revue-corps-2013-1-page-79.htm?ref=doi>

⁸¹ Yohan Trichet, « Les plastinats de Gunther von Hagens. Un symptôme du malaise contemporain ? ». In Brogowski, L., Delaplace, J., & Laurent, J. (Eds.), *Défier la décence : Crise du sens et nouveaux visages du scandale dans l'art*. Artois Presses Université. (2016). Doi : <https://books.openedition.org/apu/11293?lang=fr>

⁸² Ibid.

⁸³ Louis-Vincent Thomas, *Anthropologie de la mort*, (Paris : Payot, 1975)

5.3. Entre vision du corps, législation et respect de la dignité humaine

Si l'on remonte dans le temps, on découvre que la conception cartésienne du corps humains a eu un impact significatif sur la levée des tabous entourant l'exploration et le traitement du corps dans la société occidentale. Selon Descartes, l'être humain se compose d'une âme immatérielle et d'un corps matériel, deux entités opposées : l'âme, considérée comme immortelle et siège de la pensée et de la dignité, et le corps, sujet aux lois physiques et perçu comme périssable. Cette vision a entraîné une dévalorisation du corps en tant qu'entité sacrée, pouvant inciter certains individus à se livrer à des manipulations sur les cadavres. L'évolution du traitement du corps a entraîné leur désacralisation, conduisant certains à les considérer comme des entités manipulables, ouvrant la voie aux avancées de la connaissance anatomique et médicale que nous connaissons aujourd'hui⁸⁴.

5.3.1. De la Renaissance à la mécanisation : évolution de la perception du corps humain

Cette conception du corps humain trouve ses origines dès la Renaissance; c'est avec l'émergence de la science moderne, marquée par la dissection des cadavres, ce qui a entraîné une évolution de l'image du corps. La dissection des corps représente un tournant dans la mécanisation⁸⁵ progressive du corps humain, un phénomène qui s'intensifie depuis le XVIIIe siècle. Cette évolution graduelle conduit à la réduction du corps humain, autrefois considéré comme mystérieux, à une simple entité organique. La pratique de la dissection et de l'anatomie a ainsi profondément altéré notre perception du corps humains, le reléguant au statut d'objet d'observation et d'analyse purement objective⁸⁶.

Il est donc incontestable que les partisans des expositions de cadavres adhèrent à cette idée selon laquelle une fois décédée, une personne n'est plus qu'un ensemble organique dont il convient de tirer des enseignements, comme le souligne Hervé Laurent, consultant scientifique et médical de l'exposition *Our Body*⁸⁷:

⁸⁴ Jocelyne Saint-Arnaud, « L'exposition de Gunther Von Hagens. Le monde du corps 2 », *Frontières*, Volume 19, n°2, (2007), p76. <https://www.erudit.org/fr/revues/fr/2007-v19-n2-fr1990/017505ar/>

⁸⁵ La mécanisation du corps humain fait référence au concept de traiter le corps comme une machine ou une entité mécanique.

⁸⁶ Yohan Trichet, « Les plastinats de Gunther von Hagens. Un symptôme du malaise contemporain ? ». In Brogowski, L., Delaplace, J., & Laurent, J. (Eds.), *Défier la décence : Crise du sens et nouveaux visages du scandale dans l'art*. Artois Presses Université. (2016). Doi : <https://books.openedition.org/apu/11293?lang=fr>

⁸⁷ Ibid.

« qu'il n'y a aucun problème d'éthique. La quête de conservation du corps et la dissection existant depuis la nuit des temps. Ici, il s'agit de montrer et d'expliquer de manière éducative et pédagogique la formidable ingéniosité de la machine humaine »⁸⁸.

De ce fait, sous l'influence du discours néolibéral qui valorise la rationalité, l'efficacité et la maximisation des profits, le corps humain est souvent réduit à une entité mécanique, une sorte de machine complexe composée de différentes pièces et organes. Cette vision fragmentée du corps conduit à considérer le cadavre comme une simple accumulation de parties, un ensemble d'éléments pouvant être dissociés et utilisés à des fins utilitaires. Dans cette perspective, le cadavre devient un objet, une ressource matérielle dont la valeur est déterminée par sa capacité à être réutilisée ou recyclée⁸⁹.

Cette approche marchande du cadavre entraîne une désacralisation de la dépouille mortelle, en la privant de son caractère sacré et en la réduisant à une simple marchandise. Au lieu d'être traité avec respect et dignité en tant que vestige d'une vie passée, le cadavre est envisagé comme un objet interchangeable, dénué de toute signification ou valeur intrinsèque autre que sa capacité à générer un profit économique. Cette dégradation de la perception du cadavre mène à une perte de connexion avec les notions traditionnelles de respect envers les morts⁹⁰.

La désacralisation du cadavre sous l'effet de son traitement comme une simple marchandise soulève des préoccupations éthiques et morales importantes. Cette dégradation de la perception du cadavre met en lumière la nécessité d'examiner les lois juridiques qui régissent le respect dû aux défunts. En effet, les pratiques commerciales et médicales entourant le cadavres soulèvent des questions sur la manière dont la société traite les morts et quelles normes légales devraient être mises en place pour garantir le respect et la dignité des dépouilles humaines. Ainsi, une exploration des lois juridiques sur le respect du cadavre est essentielle pour mieux comprendre les enjeux éthiques liés à cette pratique.

⁸⁸ Le Dr Hervé Laurent cité par Blanchard, « L'écorché et ses organes », loc. cit.

⁸⁹ Yohan Trichet, « Les plastinats de Gunther von Hagens. Un symptôme du malaise contemporain ? ». In Brogowski, L., Delaplace, J., & Laurent, J. (Eds.), *Défier la décence : Crise du sens et nouveaux visages du scandale dans l'art*. Artois Presses Université. (2016). Doi : <https://books.openedition.org/apu/11293?lang=fr>

⁹⁰ Philippe Ariès. *L'Homme devant la mort*. Le Seuil, 1977. <https://www.cairn.info/l-homme-devant-la-mort--9782020047319.htm>

5.3.2. Entre lignes directrices internationales et législation nationale : réflexion sur le respect et la dignité des défunts dans les expositions de restes humains

Il convient de souligner en premier lieu que l'ICOM⁹¹ a établi des directives concernant l'exposition des restes humains au sein des institutions muséales. Selon l'ICOM, il est stipulé que :

« Les restes humains et les objets sacrés seront présentés conformément aux normes professionnelles et tiendront compte, lorsqu'ils sont connus, des intérêts et croyances de la communauté, du groupe ethnique ou religieux d'origine, avec le plus grand tact et dans le respect de la dignité humaine de tous les peuples. »⁹².

Même si la majorité des expositions de plastinats ne se déroulent pas dans des musées, il est essentiel qu'elles observent un niveau de dignité et de décence approprié. Bien que les organisateurs, ainsi que certains professionnels de la santé comme Hervé Laurent, ne perçoivent aucun manquement éthique dans ces expositions, il est justifié de remettre en question la légitimité de cette pratique.

Bien que l'ICOM établisse les fondements du traitement des restes humains au niveau international, chaque pays a ses propres lois régissant le traitement des restes humains. C'est pourquoi nous nous concentrons uniquement sur le droit français, qui a interdit l'exposition de plastinats en France en raison de préoccupations éthiques.

En France, la protection des restes humains est réglementée par le Code civil, qui établit des normes strictes garantissant le respect de la dignité et de la décence des défunts. Ces normes sont fondamentales dans toutes les circonstances, qu'il s'agisse d'expositions publiques ou privées. Elles s'appliquent également indépendamment du lieu où se déroule l'exposition ou de la personne qui l'organise. La législation française reconnaît l'importance de préserver la dignité des défunts et impose des obligations légales strictes pour garantir que les restes humains ne soient pas traités de manière offensante ou irrespectueuse. Ainsi que le prévoit l'article 16-1-1 :

⁹¹ ICOM : Conseil International des Musées

⁹² Conseil International des Musées, « Exposition des objets « sensibles », *Code de déontologie*, ICOM, s.d. <https://www.icom-musees.fr/ressources/code-de-deontologie#>

« Le respect dû au corps humain ne cesse pas avec la mort. Les restes des personnes décédées, y compris les cendres de celles dont le corps a donné lieu à crémation, doivent être traités avec respect, dignité et décence. »⁹³

De plus l'article 16-1 du Code civil prévoit que :

« Chacun a droit au respect de son corps. Le corps humain est inviolable. Le corps humain, ses éléments et ses produits ne peuvent faire l'objet d'un droit patrimonial. »⁹⁴

Le droit patrimonial est un ensemble de règles juridiques qui régissent la propriété et la transmission des biens. En France, le cadavre est considéré comme un bien non-patrimonial, c'est à dire qu'il ne peut pas être possédé, vendu ou échangé comme un objet de valeur. Cette conception est fondée sur le respect de la dignité humaine et le caractère sacré de la personne décédée.

Cependant, les expositions de plastinats transgressent ce principe en traitant les restes humains comme des objets commerciaux. En présentant les cadavres sous forme de plastinats, ces expositions réduisent la dignité du cadavre à celle d'une simple marchandise destinée à être consommé par le public. Cette transformation du cadavre en objet commercial remet en question le caractère sacré et inviolable de la personne décédée, ainsi que le principe de non-patrimonialité des restes humains.

Après avoir examiné de près les lois françaises, il est indéniable que le principe de la dignité humaine est omniprésent, que ce soit dans les textes juridiques, les codes de déontologie, etc. Pouvons-nous considérer que le respect de la dignité humaine à l'égard du cadavre est une valeur exclusive de la loi, ou bien est-ce un principe qui dépasse le cadre des textes juridiques ?

5.3.3. Dignité humaine et intégrité du corps

La philosophe Tanella Boni répond à cette question, elle nous explique que :

« L'intégrité du corps humain, vivant ou mort, sa transformation en objet, en animal ou en chose nous donne l'occasion de penser la dignité humaine ou son manque, mais aussi

⁹³ République Française, « Article 16-1-1-Code Civil », Légifrance. [https:// www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000019983158](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000019983158)

⁹⁴ Ibid.

l'une des manières qu'elle a de conforter sa présence : par la parole. Connaître l'homme, se connaître soi-même, c'est connaître son âme, comme le pense Platon. »⁹⁵

Cette réflexion philosophique sur la l'intégrité du corps humain trouve une application particulièrement pertinente dans le traitement des cadavres. En examinant la manière dont les individus se connaissent et se reconnaissent mutuellement, cela pose la question fondamentale de savoir si la dignité humaine s'étend au-delà de la vie elle-même. Les cadavres, en tant que vestiges de vies passées, incarnent une dimension de cette réflexion. En les considérant non seulement comme des objets inanimés, mais aussi comme les restes de personnes qui ont fait partie de la société, nous sommes amenés à reconnaître leur humanité et à leur accorder le respect et la dignité qui leur sont dus. Ainsi Tanella Boni, nous encourage à accorder aux restes humains le même respect et la même dignité que ceux que nous accordons aux vivants.

Tanella Boni (2006) avance également le fait que la plupart des philosophes occidentaux ont, en mettant l'accent sur la primauté de la pensée et de l'intelligence sur le corps et la sensibilité, négligé le corps humain en tant que premier signe de dignité. Cette perspective soulève la possibilité que, pour diverses raisons, le corps humain n'ait pas été pleinement reconnu comme le premier lieu où la dignité humaine se manifeste. Or, pour l'autrice, le corps humain revêt une importance capitale dans l'expérience humaine et dans la construction de son identité visuelle. Par conséquent, il devrait pouvoir être considéré comme le premier lieu où la dignité se manifeste⁹⁶.

L'autrice conclut son analyse avec un exemple particulièrement frappant : quelle que soit la culture ou la croyance, profaner une tombe ou un cimetière est universellement perçu comme un acte immoral et comme une atteinte à l'honneur du défunt et de sa famille. Cependant, un tel acte de profanation revêt également une dimension éthique : en violant le lieu de repos d'une dépouille, on porte atteinte à l'humanité de la personne décédée, une humanité qu'elle conserve malgré son décès⁹⁷.

Malgré le point de vue selon lequel la dignité humaine ne réside pas en premier lieu dans le cadavre, l'analyse approfondie de Tanella Boni révèle une perspective différente. Elle met en lumière l'importance de traiter les dépouilles avec respect et dignité, soulignant que cela constitue

⁹⁵ Tanella Boni, « La dignité de la personne humaine : de l'intégrité du corps et de la lutte pour la reconnaissance », *Diogène*, n°215, (2006). <https://www.cairn.info/revue-diogene-2006-3-page-65.htm?contenu=article>

⁹⁶ Ibid.

⁹⁷ Ibid.

un premier pas vers le respect de la dignité humaine dans son ensemble. Ainsi, Tanella Boni nous invite à reconsidérer notre relation avec les cadavres et à reconnaître leur importance dans le respect de la dignité humaine.

En dépit de ce qui a été présenté précédemment, si l'on admet que les cadavres ne sont rien de plus qu'un amas d'éléments organiques dénués de dignité humaine, cela soulève la question de l'importance de leur authenticité dans les expositions.

5.4. Au-delà de la curiosité : le voyeurisme dans les expositions de restes humains et ses implications éthiques

Il est souvent avancé que l'attraction pour les expositions de restes humains est due à la curiosité, à une envie d'apprentissage, de découverte. Au-delà de ces motivations se trouve un autre objectif, qui tend à se questionner sur ce qui attire réellement les visiteurs dans les expositions de restes humains.

La force du voyeurisme dans la société moderne trouve ses racines dans une histoire ancienne de fascination pour l'étrange, l'exotique et l'inhabituel. Remontant à plusieurs siècles, cette curiosité humaine a souvent été exploitée dans des foires et des expositions où des curiosités anatomiques, des cadavres, ou même des personnes vivantes présentant des anomalies physiques étaient exhibés comme des attractions. Tels Saartjie Baartman exposée à Paris sous le nom de la « Vénus hottentote », ou encore Joseph Merrick surnommé « Elephant Man ». Ces expositions sensationnelles, bien qu'elles puissent sembler choquantes ou offensantes selon les normes actuelles, étaient des manifestations du penchant humain pour l'observation de l'inhabituel et de l'inconnu⁹⁸.

La question centrale ne réside pas tant dans l'existence de nos pulsions voyeuristes, mais plutôt dans la façon dont nous devrions les gérer. Le voyeurisme, cette inclination innée pour ce qui est caché et secret, est une caractéristique intrinsèque à la nature humaine, comme le suggère le concept de vision scopique de Freud⁹⁹. Selon ce dernier, le regard peut être utilisé comme un moyen subtil

⁹⁸ Pierre Le Coz, « Pourquoi l'exhibition de cadavres a-t-elle été interdite en France ? », *Corps*, n°11, (2013), p 79 à 86. <https://www.cairn.info/revue-corps-2013-1-page-79.htm?ref=doi>

⁹⁹ Sigmund Freud, *Le Malaise dans la civilisation*, (PAYOT, 2010)

d'exprimer nos désirs. Dans le contexte des expositions de cadavres, le plaisir pris à observer les corps peut être interprété comme une expression de cette pulsion scopique. Les spectateurs peuvent ressentir un mélange de fascination morbide et de curiosité en observant les cadavres, révélant ainsi des désirs refoulés ou un intérêt inconscient pour la mort et la corporéité. Dans un monde où les médias et la technologie offrent un accès sans précédent à des informations et à des images de toutes les sortes, la tentation de s'engager dans des actes de vision scopique est omniprésente. Mais la question essentielle qui se pose est de savoir comment devrions-nous canaliser ces pulsions. Devrions-nous les laisser s'épanouir sans entraves, en satisfaisant notre désir de connaître et d'explorer, ou devrions-nous plutôt les contenir et les examiner de manière critique à la lumière de nos valeurs culturelles et morales¹⁰⁰? Face à cette question, comment ne pas remarquer que les organisateurs n'utilisent pas de cadavres artificiels, malgré les avancées technologiques considérables dans le domaine de l'anatomie. En réalité, le public ne recherche pas simplement une leçon d'anatomie, qui pourrait être dispensée par des représentations plastiques du corps humain, mais il désire voir des cadavres réels. Les organisateurs et de nombreux spectateurs eux-même admettent que des corps artificiels, même très réalistes, ne susciteraient pas autant d'intérêt pour l'exposition. Ce n'est pas tant le désir d'apprendre l'anatomie humaine qui les motive, mais plutôt la fascination pour les dépouilles humaines réelles. Ceci soulève de toute évidence des questions éthiques. En effet dans l'Avis n°111 du CCNE¹⁰¹, on nous explique que pour décrire leur expérience de nombreux visiteurs utilisent le terme « fascination ». L'utilisation de ce terme suggère que les émotions intenses suscitées par la vue de cadavre pourraient nous empêcher d'analyser de façon critique et objective ce que nous d'observons dans ce type d'exposition¹⁰².

De plus notons, que le titre de l'exposition *Our Body* implique une proximité et/ou une identification avec les corps représentés, suggérant que c'est notre corps que nous allons observer. En réalité ce sont les corps des autres qui nous attirent et que nous désirons voir. Ceci appuie l'argument du voyeurisme, à savoir, une curiosité humaine pour la forme et la condition de corps étrangers plutôt que pour la compréhension de notre propre anatomie et de notre propre corps¹⁰³.

¹⁰⁰ Pierre Le Coz, « Pourquoi l'exhibition de cadavres a-t-elle été interdite en France ? », *Corps*, n°11, (2013), p 79 à 86. <https://www.cairn.info/revue-corps-2013-1-page-79.htm?ref=doi>

¹⁰¹ CCNE : Comité Consultatif Nation d'Éthique en France.

¹⁰² CCNE 2010, Avis n° 111 sur les problèmes éthiques posés par l'utilisation des cadavres à des fins de conservation ou d'exposition muséale.

¹⁰³ Pierre Le Coz, « Pourquoi l'exhibition de cadavres a-t-elle été interdite en France ? », *Corps*, n°11, (2013), p 79 à 86. <https://www.cairn.info/revue-corps-2013-1-page-79.htm?ref=doi>

En conclusion, la question de l'utilisation de vrais cadavres dans les expositions soulève des préoccupations éthiques et met en lumière le défi de concilier nos pulsions naturelles avec nos valeurs morales. Alors que les avancées technologiques offrent des moyens alternatifs pour éduquer le public sur l'anatomie humaine sans recourir à de véritables restes humains, il est essentiel d'examiner de près la manière dont nous traitons le corps humain et exprimons notre curiosité. Cette pratique, souvent motivée par le désir de créer un effet spectaculaire, soulève des interrogations sur les véritables motivations des visiteurs et leur réelle volonté d'approfondir leurs connaissances de l'anatomie. Dans ce contexte, les directives de l'ICOM mettent en avant l'importance de la dignité et du respect dans l'exposition des restes humains, tandis que la législation française souligne le caractère inviolable et non-patrimonial des corps, affirmant ainsi la nécessité de les protéger sur le plan juridique et en tant que valeur morale et éthique fondamentale.

CONCLUSION

En résumé, l'étude des expositions *BODY WORLDS* nous plonge dans un univers complexe où s'entremêlent l'art, la science et l'éthique. En examinant les différents acteurs impliqués dans ces manifestations, nous dévoilons les rouages de leur narration anatomique. Bien qu'elles aient indéniablement captivé l'intérêt du public en offrant une immersion saisissante dans l'anatomie humaine, leur impact et leur perception sociale suscitent un débat constant sur leur légitimité et leur éthique.

La scénographie de ces expositions, alliant pédagogie et spectacle, soulève des questions sur la frontière entre éducation et divertissement, évoquant le concept de « disneylandisation¹⁰⁴ » de l'exposition anatomique. Par ailleurs, les considérations juridiques et éthiques entourant ces manifestations, notamment illustrées par l'exemple *Our Body. À corps ouverts*, interdite en France, soulignent les enjeux profonds liés à la représentation de la mort et du corps dans notre société contemporaine. La distinction entre art, science et commerce demeure floue, tandis que les motivations éducatives évoquées sont contestées à l'heure où les avancées technologiques offrent des alternatives à l'utilisation de vrais cadavres. Enfin, la mise en scène sensationnaliste des corps soulève des interrogations sur les véritables objectifs éducatifs et anatomiques de ces expositions. Face à ces controverses, une réflexion approfondie sur la légitimité et l'implication éthiques s'avère indispensable pour naviguer avec discernement dans ce paysage complexe où se croisent science, éducation et spectacle.

Finalement, ces expositions continuent de poser des questions profondes sur la manière dont le corps humain est représenté, sur la façon dont la mort est commercialisée, et sur les limites éthiques de l'exposition anatomique. Bien que l'intérêt artistique pour la mort et les cadavres ait été bien établi à travers l'histoire, incarné notamment par des figures telles que Léonard de Vinci et Honoré Fragonard, il est difficile de placer les plastinats dans cette tradition, ceux-ci ne pouvant être considérés comme des œuvres d'arts. De plus les expositions de cadavres alimentent un débat sur notre rapport à la mort. Certains, voient en elles une manière de réintroduire ce sujet tabou dans la société, tandis que d'autres, comme le CCNE, craignent qu'elles ne banalisent la mort en la présentant de manière ludique. De plus, la plastination, en préservant les corps de façon quasi immortelle, soulève des questions éthiques majeures. En fin de compte il est crucial de respecter les normes éthiques et de préserver la dignité des défunts dans de telles pratiques.

¹⁰⁴ François Mairesse, « La Disneylandisation du monde », Paris : Éditions La Découverte, 1993

L'évolution de notre perception du corps humain, depuis la conception cartésienne jusqu'à nos jours, a été influencée par des idées philosophiques et des avancées scientifiques. La désacralisation progressive du corps, notamment à travers la pratique de la dissection, a conduit à le considérer comme une entité mécanique plutôt que comme un être sacré. Cette évolution a ouvert la voie à l'utilisation commerciale des cadavres, posant des questions éthiques sur le respect et la dignité des défunts.

Bien que les institutions muséales jouent un rôle crucial dans notre relation avec les défunts et dans le respect que nous leur témoignons en les exposant, il est indéniable que la question de l'exposition des restes humains mérite une réflexion approfondie. Ce projet de recherche s'est concentré sur les expositions *BODY WORLDS*, et plus spécialement sur l'exposition *Our Body. À corps ouverts*, qui sont certes des expositions peu communes, mais reflétant néanmoins l'opinion générale concernant la mise en valeur des restes humains. À mon sens, il est impératif d'approfondir davantage cette réflexion et de considérer de nouvelles méthodes d'exposition des restes humains, afin de continuer à transmettre le savoir tout en rendant hommage aux défunts de manière appropriée.

BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES DE PÉRIODIQUES

Boisson, Marine Jeanne. « Esquerre (Arnaud), Les os, les cendres et l'État, Paris, Fayard, coll. « Histoire de la pensée », 2001, 336 pages. ». *Politix*, n°102 (2013) : pages 209-213. DOI : <https://doi.org/10.3917/pox.102.0209>

Boni, Tanella. « La dignité de la personne humaine : de l'intégrité du corps et de la lutte pour la reconnaissance ». *Diogène*, n°3 (2006) : pages 65-76. DOI : <https://doi.org/10.3917/dio.215.0065>

Cadot, Laure. « Les restes humains : une gageure pour les musées ? ». *La lettre de l'OCIM*, n°109 (2007) : pages 4-15. DOI : <https://doi.org/10.4000/ocim.800>

Cadot, Laure. « Actualité récente et évolution des pratiques autour des restes humains patrimonialisés ». *La lettre de l'OCIM*, n°157 (2015) : pages 32-34. DOI : <https://doi.org/10.4000/ocim.1482>

Clavandier, Gaëlle. « De nouvelles normes à l'égard des restes humains anciens : de la réification à la personnalisation ? ». *Revue canadienne de bioéthique*, n°3 (2019) : pages 79-87. DOI : <https://doi.org/10.7202/1066465ar>

Colleter, Rozenn et Paul-Anthelme Adèle. « Les restes humains archéologiques en France : entre objets de science et sujets de droit ». *Revue canadienne de bioéthique*, n°3 (2019) : pages 97-108. DOI : <https://doi.org/10.7202/1066467ar>

Dussaut, Delphine. « Teresa Margolles. Le silence des cadavres. ». *Boum!Bang!*, (2013). <https://bit.ly/3UBVoCN>

Eloy, Céline. « De l'art d'accommoder les restes aux limites de l'exposition de l'art contemporain ? ». *La vie des musées*, n°23 (2011). <https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/114768/1/Eloy-2011-vieMuse-23.pdf>

Esquerre, Arnaud. « De l'exhibition des cadavres ». *Frontières*, n°2 (2009) : pages 81-85. DOI : <https://doi.org/10.7202/03946ar>

Esquerre, Arnaud. « Le bon vouloir des restes humains à être exhibés ». *Politix*, n°90 (2010) : pages 71-89. DOI : <https://doi.org/10.3917/pox.090.0071>

Girel, Sylvia. « L'art du cadavre ». *Communications*, n°97 (2015) : pages 81-92. DOI : <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/commu.097.0081>

Lauwers, Michel. « La mémoire des ancêtres, le souci des morts. Fonction et usages du culte des morts dans l'occident médiéval (diocèse de Liège XIe - XIIIe siècles) ». *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, n°11 (1993). DOI : <https://doi.org/10.4000/ccrh.2760>

« Le Cadavre ». *Corps*, n°9 (2011) : pages 157-163. DOI : <https://doi.org/10.3917/corp1.009.0157>

Le Coz, Pierre. « Pourquoi l'exhibition des cadavres a-t-elle été interdite en France ? ». *Corps*, n°11 (2013) : pages 79-86. DOI : <https://doi.org/10.3917/corp1.011.0079>

Novljanin Grignard, Irma. « Les musées et leurs restes humains : différents regards et nouveaux enjeux ». *Publications du musée des Confluences*, n°3 (2012) : pages 11-16. https://www.persee.fr/doc/mhnl_2114-978x_2012_num_3_1_1569

Poli, Marie-Sylvie. « Exposer les sujets sensibles : comment et pour qui ? ». *La lettre de l'OCIM*, n°183 (2019) : pages 10-17. DOI : <https://doi.org/10.4000/ocim.2435>

Porcin, Adrienne. « Corps d'oeuvre ». *Lex Electronica*, Volume 15 (2010). <https://www.lex-electronica.org/en/s/220>.

Rivais, Yak. « Gunther Von Hagens, la face intérieure des corps ». *Ligeia*, n°189-192 (2021) : pages 22-32. DOI : <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/lige.189.0022>

Robert, Loïc. « Réification et marchandisation du corps humain dans la jurisprudence de la Cour EDH. Retour critique sur quelques idées reçues ». *Revue des Droits de l'Homme*, n°8 (2015). DOI : <https://doi.org/10.4000/revdh.1602>

Saint-Arnaud, Jocelyne. « L'exposition de Gunther Von Hagens. Le monde du corps 2 ». *Frontières*, n°2 (2007) : page 76. DOI : <https://doi.org/10.7202/017505ar>

Sinou, Maëlle. « Exposer l'Homme : conservation, éthique et controverse ». *L'art de muser*, (2018). <https://formation-exposition-musee.fr/l-art-de-muser/1764-exposer-l-homme>

Timbart, Noëlle, Guichard Hélène et Alain Froment. « Archives de l'humanité : les restes humains patrimonialisés ». *TECHNE*, n°44 (2016). DOI : <https://doi.org/10.4000/techne.898>

Trichet, Yohan. « Les plastinats de Gunther von Hagens. Un symptôme du malaise contemporain ? ». *Défier la décence : Crise du sens et nouveaux visages du scandale dans l'art*. (2016). DOI : <https://doi.org/10.4000/books.apu.11068>.

MÉMOIRES DE MAÎTRISE :

Roy, Edith. « Le monde du corps. Exposition anatomique de corps humains véritables, de Gunther von Hagens : stratégie brouillées pour un succès assuré ». Mémoire de M.A, Université du Québec à Montréal, 2009. <https://archipel.uqam.ca/2165/>

MONOGRAPHIES :

Ariès, Philippe. *L'Homme devant la mort*. Le Seuil, 1977. <https://www.cairn.info/l-homme-devant-la-mort--9782020047319.htm>

Courvoisier, François H. « Le marketing des lieux d'exposition, du musée au parc d'attractions ». Dans *Les lieux d'exposition et leurs publics/Ausstellungstore and Ier Publikum*, sous la direction Valérie Kobi et Thomas Schmutz, pages 203-227. Berne : L'Atelier, 2014.

Esquerre, Arnaud. *Les os, les cendre et l'État*. Paris : Fayard, 2011. Freud, Sigmund, *Le Malaise dans la civilisation*, (PAYOT, 2010)

Gleize, Bérengère. « L'exposition des restes humains : Analyse juridique du corps comme source du funéraire ». Dans *Les sources du funéraire en France à l'époque contemporaine*, sous la direction de Bruno Bertherat, pages 294-307. Avignon : Éditions Universitaires d'Avignon, 2015. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.eua.5030>

Laneyrie-Dagen, Nadeije. *L'invention du corps. La représentation de l'homme du Moyen Âge à la fin du XIXe siècle*, Paris, Flammarion, 2006, p. 195.

ARTICLES DE JOURNAUX :

Bérubé, Jade. « Des cadavres au réalisme surprenant ». *La Presse*, 2007. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2205764>

Caillat, Sophie. « « Body Worlds » : des cadavres à vendre sur un site web allemand ». *Le Nouvel Obs*. 2016. <https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-monde/20101115.RUE9407/body-worlds-des-cadavres-a-vendre-sur-un-site-web-allemand.html>

Evin, Florence. « L'exposition anatomique « Our Body, à corps ouverts » est suspendue à Paris ». *Le Monde*, 2009. https://www.lemonde.fr/culture/article/2009/04/22/l-exposition-anatomique-our-body-a-corps-ouvert-est-suspendue-a-paris_1183942_3246.html

« Exposé à Genève, les corps dépecé de « Body Worlds » font de nouveau polémique ». *Franceinfo*, 2017. https://www.francetvinfo.fr/culture/arts-expos/exposes-a-geneve-les-corps-depeces-de-body-worlds-font-de-nouveau-polemique_3346611.html

Fabbri, Sandrine. « Gunther von Hagens magnifie les entrailles du corps humain ». *Le Temps*, 1999. <https://www.letemps.ch/culture/gunther-von-hagens-magnifie-entrailles-corps-humain>

Häfner, Sophia. « Our Body, À corps ouvert. L'exposition des vrais corps », *Médecine/Sciences*, Volume 25, n°8-9, (2009). www.medecinesciences.org

Lapointe, Pascal. « Cadavres exquis ». *Science Presse*, 2007. <https://www.sciencepresse.qc.ca/actualite/2007/05/04/cadavres-exquis>

« L'exposition Body Worlds arrive à Halifax sans créer de controverse ». *Radio-Canada*, 2018. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1077452/exposition-body-worlds-halifax-pas-controverse-nouvelle-ecosse-acadie>

Millot, Lorraine. « Deux cents morts à Mannheim : le musée affiche complet. Art ou science ? Une expo de vrais cadavres en Allemagne. ». *Libération*, 1998. www.liberation.fr

Teisceira-Lessard, Philippe. « Les restes humains ne sont pas des artefacts ». *La Presse*, 2023. <https://www.lapresse.ca/actualites/2023-11-05/les-restes-humains-ne-sont-pas-des-artefacts.php?sharing=true%C2%A0>

« Our Body, l'expo interdite ». *Libération*, 2009. https://www.liberation.fr/culture/2009/04/21/our-body-l-expo-interdite_553863/

Perreault, Jean-François. « Corps et art ». *La Presse*, 2005. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2201635>

Vertaldi, Aurelia. « Our Body l'exposition qui dérange ». *Le Figaro*. 2009. <https://www.lefigaro.fr/culture/2009/02/19/03004-20090219ARTFIG00573-our-body-l-exposition-qui-derange-.php>

SITES INTERNET :

Gubener Plastinate GmbH. « Plastinarium », Plastinarium, 2024. <https://www.plastinarium.de/en/plastinarium/>

Gubener Plastinate GmbH. « Ethical questions », von Hagens Plastination, 2022. <https://vonhagens-plastination.com/pages/medical-teaching-specimens/von-hagens-plastination.php/ethical-questions>

Körperwelten, « BODY WORLDS », Body Worlds, 2024. <https://bodyworlds.com/exhibitions/human/>

Körperwelten. « Dossier de presse », Body Worlds, s.d. https://bodyworlds.com/wp-content/uploads/2017/09/1505833527_bodyworlds_dossierdepresse.pdf

Musée des Beaux-Arts du Canada, « Teresa Margolles sur la trace des disparues », Magazine, 2023. <https://www.beaux-arts.ca/magazine/votre-collection/teresa-margolles-sur-la-trace-des-disparues>

The Sansevero Chapel museum. « The anatomical machines ». Museo Cappella Sansevero, s.d. <https://www.museosansevero.it/en/the-chapel-and-the-veiled-christ/the-anatomical-machines>

VIDÉOS EN LIGNE :

Body Worlds. Calgary Herald, 2:30. 2016. https://www.youtube.com/watch?v=_0iUM_afdHw

Exposition anatomique Our Body. Doctissimo, 2:23. 2011. <https://www.youtube.com/watch?v=7XpLvq5QJcc>

Our Body : visitez l'expo interdite !. PratisTV, 9:47. 2010. <https://www.youtube.com/watch?v=SPx529kHRLk>

DOCUMENTS JURIDIQUES :

Interdiction de l'exposition « Our Body, à corps ouvert », 21 avril 2009, Tribunal de grande instance de Paris, Recueil Dalloz

République Française, *Article 16-1-1-Code Civil*, Légifrance. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000019983158

République Française, Pourvoi n°09-67.456, Cour de cassation - Chambre civil 1, 16 septembre 2010. <https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000022826393/>

AUTRES DOCUMENTS :

CCNE 2010, Avis n° 111 sur les problèmes éthiques posés par l'utilisation des cadavres à des fins de conservation ou d'exposition muséale.

Conseil International des Musées, « Exposition des objets « sensibles », *Code de déontologie*, ICOM, s.d. <https://www.icom-musees.fr/ressources/code-de-deontologie#>

Girel, Sylvia « La vie du cadavre dans les arts visuels contemporains », (Rapport de recherche) ANR, 2011. page 40. halshs-01743845v2